

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 28, 2022

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met by videoconference this day at 9 a.m. [ET] to study Bill S-5, Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act.

Senator Paul J. Massicotte (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable Senators, I see that we have quorum and I declare the meeting in session. My name is Paul Massicotte, I am a senator from Quebec, and I am the chair of the committee.

Today, we are conducting a hybrid meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. Before we begin, I'd like to remind senators and witnesses to please keep your microphone muted at all times, unless recognized by name by the chair. When speaking, please speak slowly and clearly.

For senators participating via Zoom, I will ask you to use the "raise hand" feature in order to be recognized. For those attending the meeting in person, I will ask you to please signal to the clerk if you want to be recognized. I will do my best to get to everyone who wants to ask a question to our witnesses. In order to do so, I ask Senators to try and keep their questions and preambles brief. That includes the Minister and his colleagues.

Each senator will be able to ask one question and a supplementary question or a follow up to their first question. Now, I would like to introduce the members of the committee who are participating in this meeting: Margaret Dawn Anderson, from the Northwest Territories, David Arnot, from Saskatchewan, Claude Carignan, from Quebec, Rosa Galvez, from Quebec, Clément Gignac, from Quebec, Mary Jane McCallum, from Manitoba, Julie Miville-Dechéne, from Quebec, Dennis Patterson, from Nunavut, Judith Seidman, from Quebec, and Karen Sorensen, from Alberta. I would also like to note the presence of the sponsor of this bill, Senator Stan Kutcher, from Nova Scotia.

I wish to welcome all of you, and the viewers across the country who may be watching. Today, we are beginning our examination of Bill S-5, Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 28 avril 2022

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, pour l'étude du projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

Le sénateur Paul J. Massicotte (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, je vois que nous avons le quorum et je déclare la séance ouverte. Je m'appelle Paul Massicotte, je suis un sénateur du Québec et je suis président du comité.

Aujourd'hui, nous tenons une séance hybride du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins qu'ils sont priés de garder leur micro éteint en tout temps, à moins que le président leur donne la parole. Lorsque vous parlez, veuillez le faire lentement et clairement.

Pour ceux qui prennent part à cette réunion par Zoom, veuillez utiliser la fonction « lever la main » pour demander la parole. Pour ceux qui sont dans la salle, je vous demanderais d'indiquer à la greffière votre souhait de prendre la parole. Je ferai de mon mieux pour permettre à tous ceux qui veulent poser une question de le faire, mais pour y arriver, je vous demande d'être brefs dans vos questions et préambules. Cela inclut le ministre et ses collègues.

Chaque sénateur aura droit à une question et à une question complémentaire ou un suivi à sa question initiale. J'aimerais maintenant présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest, David Arnot, de la Saskatchewan, Claude Carignan, du Québec, Rosa Galvez, du Québec, Clément Gignac, du Québec, Mary Jane McCallum, du Manitoba, Julie Miville-Dechéne, du Québec, Dennis Patterson, du Nunavut, Judith Seidman, du Québec et Karen Sorensen, de l'Alberta. J'aimerais également souligner la présence du parrain du projet de loi, le sénateur Stan Kutcher, de Nouvelle-Écosse.

Bienvenue à tous, chers collègues, ainsi qu'à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent. Aujourd'hui, nous commençons notre examen du projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

For the first part of the committee meeting, we are honoured to welcome the Minister of Environment and Climate Change, the Honourable Steven Guilbeault. He has with him John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch, Laura Farquharson, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Protection Branch, and Jacqueline Gonçalves, Director General, Science and Risk Assessment, Science and Technology Branch.

We also welcome, from Justice Canada, Gordon Hill, Senior Counsel, and from Health Canada, Greg Carreau, Director General, Safe Environments Directorate.

Welcome to all and thank you for being with us. Mr. Guilbeault, you now have the floor.

Hon. Steven Guilbeault, P.C., M.P., Minister of Environment and Climate Change: Thank you, Mr. Chair.

[*English*]

Honourable senators, thank you for the invitation to discuss Bill S-5, strengthening environmental protection for a healthier Canada act. As you know, the Government of Canada introduced Bill S-5 in the Senate on February 9, 2022. The bill proposes amendments to the Canadian Environmental Protection Act, also known as CEPA.

CEPA is the legislative foundation for many of the environmental and health protection programs administered by Environment and Climate Change Canada and Health Canada: programs such as those that relate to vehicle and engine emissions that contribute to climate change and air pollution, environmental emergencies, as well as the Chemicals Management Plan. It also provides the legislative and regulatory basis for the domestic implementation of Canada's obligations under various international environmental agreements that address pollution, such as the Stockholm Convention, the Minamata Convention and the London Protocol.

Under these agreements, Canada continues to deliver on significant international commitments, such as to reduce emissions of persistent organic pollutants and mercury, and to manage disposals at sea.

Honourable senators, we know that a healthy environment is vital to our health, our development and our well-being. Canadians expect us to act accordingly, not just this government today but future governments as well.

Pour la première partie de la réunion du comité, nous avons l'honneur d'accueillir le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, l'honorable Steven Guilbeault. Il est accompagné de John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement, de Laura Farquharson, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de la protection de l'environnement, et de Jacqueline Gonçalves, directrice générale, Sciences et évaluation des risques, Direction générale des sciences et de la technologie.

Nous accueillons également, de Justice Canada, Me Gordon Hill, avocat-conseil, et, de Santé Canada, M. Greg Carreau, directeur général, Direction de la sécurité des milieux.

Bienvenue à tous et merci d'avoir accepté notre invitation. Monsieur le ministre, vous avez maintenant la parole.

L'honorable Steven Guilbeault, c.p., député, ministre de l'Environnement et du Changement climatique : Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité pour discuter du projet de loi S-5, la Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé. Comme vous le savez, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi S-5 au Sénat le 9 février 2022. Le projet de loi propose des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, aussi connue sous le nom de LCPE.

La LCPE est le fondement législatif de nombreux programmes de protection de l'environnement et de la santé administrés par Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada : des programmes comme ceux qui ont trait aux émissions des véhicules et des moteurs qui contribuent au changement climatique et à la pollution atmosphérique, aux urgences environnementales ainsi que le Programme de gestion des produits chimiques. Elle constitue également le fondement législatif et réglementaire de la mise en œuvre nationale des obligations du Canada en vertu de divers accords internationaux sur l'environnement, comme la Convention de Stockholm, la Convention de Minamata et le Protocole de Londres.

En vertu de ces accords, le Canada continue de respecter d'importants engagements internationaux, comme la réduction des émissions de polluants organiques persistants et de mercure, et la gestion de l'immersion en mer de déchets dangereux.

Honorables sénateurs, nous savons qu'un environnement sain est vital pour notre santé, notre développement et notre bien-être. Les Canadiens s'attendent à ce que nous agissions en conséquence, non seulement le gouvernement actuel, mais aussi les gouvernements futurs.

Amendments to CEPA maintain the best of CEPA, which includes its approach to enabling as opposed to prescribing action, while strengthening the act in two key areas: recognizing a right to a healthy environment, as provided under CEPA, and strengthening the management of chemicals and other substances in Canada.

Honourable Senators, we are proposing to recognize in the preamble of CEPA that every individual in Canada has a right to a healthy environment as provided under that act. We are also proposing a duty on the government to protect that right as provided under CEPA, which may be balanced with relevant factors. This is the first time that this right has been included in a federal statute in Canada. What does it mean?

[*Translation*]

An implementation framework will set out how this right will be considered in administering the Canadian Environmental Protection Act. It will be developed within two years of the amendments becoming law.

It will, among other things, elaborate on principles such as environmental justice and non-regression, as well as on the balancing of this right with relevant factors such as social, economic, health and scientific factors.

The development of the implementation framework will be based on consultations.

In providing guidance on how a right to a healthy environment will be considered in decision-making under CEPA, the framework will set out a path for progressive, continuous improvement in environmental protection.

There will also be a requirement to conduct research, studies or monitoring activities to support the government in protecting that right.

This could include activities to identify populations that are particularly vulnerable to environmental and health risks.

[*English*]

The second set of key amendments proposed by this bill relates to the management of chemicals and other substances in Canada. Chemicals are an integral part of our daily lives. They touch on virtually every aspect of our lives. Chemicals are in our environment, our food, cosmetics and personal care products, as well as clothing. As you know, chemicals can significantly improve quality of life, health and well-being, but when they are not properly used or managed they can be harmful to our health, with adverse effects such as reproductive and birth defects, intellectual and physical disabilities and cancer. Some harmful effects can be immediate and others can occur gradually as

Les modifications à la LCPE conservent ce qu'il y a de mieux dans la LCPE, notamment son approche qui permet d'agir et non de dicter, tout en renforçant la loi dans deux domaines clés : la reconnaissance du droit à un environnement sain, prévue par la LCPE, et le renforcement de la gestion des produits chimiques et des autres substances au Canada.

Honorables sénateurs, nous proposons de reconnaître, dans le préambule de la LCPE, que chaque personne au Canada a un droit à un environnement sain, comme le prévoit cette loi. Nous proposons également que le gouvernement ait le devoir de protéger ce droit, en vertu de la LCPE, en tenant compte des facteurs pertinents. C'est la première fois que ce droit est inclus dans une loi fédérale au Canada. Qu'est-ce que cela signifie?

[*Français*]

Un cadre de mise en œuvre établira la façon dont ce droit sera considéré dans l'exécution de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ce cadre sera élaboré dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur des modifications.

Il précisera notamment des principes tels que la justice environnementale et la non-régression, ainsi que le soupèsement de ce droit avec les facteurs pertinents, notamment les facteurs sociaux, économiques, scientifiques et relatifs à la santé.

L'élaboration du cadre de mise en œuvre sera basée sur des consultations

Le cadre de mise en œuvre devrait non seulement guider la manière dont le droit à un environnement sain sera considéré dans les processus décisionnels en vertu de la LCPE, mais aussi tracer la voie vers l'amélioration progressive et continue de la protection de l'environnement.

Il sera également exigé de mener des recherches, des études ou des activités de surveillance pour aider le gouvernement dans ses efforts visant à protéger ce droit en vertu de la LCPE.

Cela pourrait inclure des activités visant à identifier les populations qui sont particulièrement vulnérables aux risques environnementaux et sanitaires.

[*Traduction*]

La deuxième série de modifications clés proposées par ce projet de loi concerne la gestion des produits chimiques et autres substances au Canada. Les produits chimiques font partie intégrante de notre vie quotidienne. Ils touchent pratiquement tous les aspects de notre vie. Les produits chimiques sont présents dans notre environnement, nos aliments, nos cosmétiques et nos produits de soins personnels ainsi que nos vêtements. Comme vous le savez, les produits chimiques peuvent améliorer considérablement la qualité de vie, la santé et le bien-être. Mais lorsqu'ils ne sont pas utilisés ou gérés correctement, certains d'entre eux peuvent également être nocifs

certain substances accumulate in our bodies. Some effects may happen over a lifetime of exposure leading to chronic diseases.

Chemicals can also have short- and long-term effects on the health of animals, plants, water and ecosystems. Canadians expect us to ensure a safe and healthy environment. They expect us to ensure that substances are managed effectively through transparent approaches and activities. They expect us to achieve this with clear, consistent and well-thought-through policies. An industry requires a stable and predictable regulatory environment to help us deliver on these goals. That is what we're delivering today.

[Translation]

CEPA provides the legislative foundation for the Chemicals Management Plan. Since it was launched in 2006, the Government of Canada has assessed thousands of substances. As a result, Canada was the first country in the world to take action to limit exposures to Bisphenol A in baby bottles and sippy cups in 2010.

On mercury, government actions between 2007 and 2017 led to a decrease in the concentration of mercury emissions to air by 61%, while mercury releases to water declined by 66%.

The Chemicals Management Plan has also resulted in restrictions on substances such as PCBs, lead and triclosan. But there is more to do, and the government recognizes this.

Three parliamentary reviews and the departments' extensive experience with the Act have identified numerous gaps and opportunities for improvements to enable more effective environmental and health protection.

A recent prioritization process identified an additional 1,200 substances already in Canadian commerce that should be further considered because of potential human health and environmental concerns.

In addition, some of the substances that were assessed over the past few decades may need to be re-evaluated because of new uses or because we can now assess for different types of risks than was possible in the past.

pour notre santé, ayant des effets néfastes tels que des troubles de reproduction et des déficiences de naissance, des handicaps intellectuels et physiques, et le cancer. Certains effets nocifs peuvent être immédiats. D'autres peuvent se produire progressivement, à mesure que certaines substances s'accumulent dans notre corps. Certains effets peuvent survenir au cours d'une vie d'exposition, entraînant des maladies chroniques.

Les produits chimiques peuvent également avoir des effets à court et à long terme sur la santé des animaux, des plantes, de l'eau et des écosystèmes. Les Canadiens s'attendent à ce que nous assurions un environnement sain et sécuritaire. Ils s'attendent à ce que nous veillions à ce que les substances soient gérées efficacement par des approches et des activités transparentes. Ils s'attendent à ce que nous y parvenions grâce à des politiques claires, cohérentes et bien pensées. Et l'industrie a besoin d'un environnement réglementaire stable et prévisible pour nous aider à atteindre ces objectifs. Et c'est ce que nous accomplissons aujourd'hui.

[Français]

La LCPE constitue le fondement législatif du Plan de gestion des produits chimiques. Depuis son lancement en 2006, le gouvernement du Canada a évalué des milliers de substances. Ainsi, le Canada a été le premier pays au monde à prendre des mesures pour limiter l'exposition au bisphénol A dans les biberons et les tasses à bec en 2010.

En ce qui concerne le mercure, les mesures prises par le gouvernement entre 2007 et 2017 ont entraîné une diminution de 61 % de la concentration des émissions de mercure dans l'air, tandis que les rejets de mercure dans l'eau ont diminué de 66 %.

Le Plan de gestion des produits chimiques a également permis d'imposer des restrictions sur des substances telles que les BPC, le plomb et le triclosan. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire et le gouvernement le reconnaît.

Trois examens parlementaires et la vaste expérience des ministères en ce qui concerne l'application de la loi ont permis de cerner de nombreuses lacunes et possibilités d'amélioration pour assurer une protection plus efficace de l'environnement et de la santé.

Un récent processus d'établissement des priorités a permis d'identifier 1 200 substances supplémentaires, déjà commercialisées au Canada, qui devraient être examinées plus en détail en raison de préoccupations potentielles pour la santé humaine et l'environnement.

En outre, certaines des substances qui ont été évaluées au cours des dernières décennies devront peut-être être réévaluées en raison de nouvelles utilisations, ou parce que nous pouvons maintenant évaluer des types de risques différents de ceux qui étaient possibles par le passé.

As science keeps evolving, our legislation must adapt accordingly.

[English]

Bill S-5 will require the creation of a new plan of chemicals management priorities to give Canadians a predictable, multi-year integrated plan for the assessment of substances, as well as for activities and initiatives that support substance management such as information gathering, risk management, risk communications, research and monitoring. It will also implement a new regime that will prioritize the prohibition of activities in relation to toxic substances of the highest risk. The criteria to define toxic substances of the highest risk will be set out in the regulations and will include persistent bioaccumulation, carcinogenicity, mutagenicity, and reproductive toxicity. We will consult Canadians on those regulations. Other new authorities will enhance transparency and improve information gathering. In developing and implementing the plan, the government will continue to set priorities and assess and manage substances through a risk-based approach that accounts for the properties of a substance as well as exposure to the substance.

[Translation]

There are a number of factors of importance to Canadians that the plan must consider.

I won't highlight them all here. But I will note that at the top of the list are vulnerable populations and cumulative effects.

Bill S-5 will also require that, when assessing risks, the government take into account that certain populations, such as children or workers in certain sectors, may be more vulnerable to the health risks of substances due to exposure or susceptibility, where this information is available.

That means conducting research and biomonitoring to generate data that would provide additional information on how these populations are impacted by harmful substances.

As such, Bill S-5 provides a stronger focus on protecting Indigenous peoples and racialized communities.

[English]

Bill S-5 also establishes a watch list to help inform industry of substances of potential concern so they may avoid replacing one substance with another that may also pose a risk. This and the

La science évoluant sans cesse, notre législation doit s'adapter en conséquence.

[Traduction]

Le projet de loi S-5 exigera la création d'un nouveau plan des priorités de gestion des produits chimiques afin de donner aux Canadiens un plan intégré, prévisible et pluriannuel pour l'évaluation des substances ainsi que les activités et initiatives qui soutiennent la gestion des substances, comme la collecte d'information, la gestion des risques, la communication des risques, la recherche et la surveillance. Il mettra également en œuvre un nouveau régime qui donnera la priorité à l'interdiction des activités liées aux substances toxiques présentant le risque le plus élevé. Les critères permettant de définir les substances toxiques qui présentent le risque le plus élevé seront énoncés dans le règlement. Ces critères comprendront la bioaccumulation persistante, la cancérogénicité, la mutagénicité et la toxicité pour la reproduction. Nous consulterons les Canadiens sur ces règlements. D'autres nouveaux pouvoirs permettront d'accroître la transparence et d'améliorer la collecte de renseignements. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan, le gouvernement continuera d'établir des priorités, et d'évaluer et de gérer les substances au moyen d'une approche fondée sur le risque qui tient compte des propriétés d'une substance ainsi que de l'exposition à cette substance.

[Français]

Le plan doit tenir compte de nombreux facteurs importants pour les Canadiens.

Je ne les soulignerai pas tous, mais je noterai qu'en tête de liste figurent les populations vulnérables et les effets cumulatifs sur la santé humaine et l'environnement.

Le projet de loi S-5 exigera également que, lors de l'évaluation des risques, le gouvernement tienne compte du fait que certaines populations, comme les enfants ou les travailleurs de certains secteurs, peuvent être plus vulnérables aux risques des substances en raison d'une exposition ou d'une susceptibilité, lorsque cette information est disponible.

Cela signifie qu'il faut mener des recherches et faire de la biosurveillance pour générer des données qui fourniraient des renseignements supplémentaires sur la façon dont ces populations sont touchées par les substances nocives.

De cette façon, le projet de loi S-5 met davantage l'accent sur la protection des peuples autochtones et des communautés racisées.

[Traduction]

Le projet de loi S-5 établit également une liste de surveillance pour aider à informer l'industrie des substances potentiellement préoccupantes afin qu'elle puisse éviter de remplacer une

use of existing tools to drive informed substitution should steer innovation towards greener and safer substances.

As you know, honourable senators, we must work together to create a more resilient environment and economy now, especially considering the challenges that lay ahead of us. That is what Bill S-5 helps us to achieve by building on the extensive authorities that already exist in the Canadian Environmental Protection Act; by providing the basis for a strong, predictable regulatory foundation that is responsive to emerging science and encourages industry to produce and use safer chemicals; and by strengthening the protection of all Canadians and the environment from pollution and harmful substances.

I am looking forward to working with Canadians to develop an implementation framework on how a right to a healthy environment will be considered in the administration of the act, and I am looking forward to hearing from Canadians as we develop the plan of chemicals management priorities and continuing the work on what has been recognized as a world-class chemical management program. Before we get there, we need to work together. I'm looking forward to working with the Senate to ensure the government has the tools to better protect human health and the environment, and to build a healthier and more resilient future for all Canadians. Thank you.

[Translation]

The Chair: Thank you, Minister. I assume that your colleagues have no comments to make at this point?

Mr. Guilbeault: No, not at this point.

The Chair: So we will go immediately to the question period with the sponsor of the bill, Senator Kutcher.

[English]

Senator Kutcher: Thank you very much, minister. I appreciate the opportunity to be here with you and to kick off the questions on this very important piece of legislation. It's been a long time since CEPA was last updated. I have two questions, one short and one longer. I'll do the short one first.

A key component of the legislative foundation for improving the chemical management plan is in this bill. Once this plan has been accomplished, how will Canada stand vis-à-vis other

substance par une autre qui pourrait également présenter un risque. Cette démarche, ainsi que l'utilisation des outils existants pour favoriser une substitution éclairée, devrait contribuer à orienter l'innovation et le marché vers des substances plus vertes et plus sûres.

Comme vous le savez, honorables sénateurs, nous devons travailler ensemble pour créer une économie et un environnement plus résilients dès maintenant, surtout si nous considérons les défis qui nous attendent. Et c'est ce que le projet de loi S-5 nous aide à accomplir en s'appuyant sur les pouvoirs qui existent déjà dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, en bâtissant une infrastructure réglementaire solide et prévisible qui tient compte des nouvelles données scientifiques et encourage l'industrie à produire et à utiliser des produits chimiques plus sécuritaires, et en renforçant la protection de tous les Canadiens et de l'environnement contre la pollution et les substances nocives.

J'ai hâte de travailler avec les Canadiens pour élaborer un cadre de mise en œuvre sur la façon dont le droit à un environnement sain sera pris en compte dans l'administration de la loi. Et j'ai hâte d'entendre les Canadiens pour élaborer le plan des priorités de gestion des produits chimiques et continuer à améliorer ce qui est reconnu depuis longtemps comme un programme de gestion des produits chimiques de classe mondiale. Mais avant d'y arriver, nous devons travailler ensemble. J'ai hâte de collaborer avec le Sénat pour que le gouvernement dispose des outils nécessaires pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement et pour bâtir un avenir plus sain et plus résilient pour tous les Canadiens. Je vous remercie.

[Français]

Le président : Merci, monsieur le ministre. Je présume que vos collègues n'ont aucun commentaire à ce point-ci?

M. Guilbeault : Non, pas à ce point-ci.

Le président : Donc, nous allons procéder immédiatement à la période des questions avec le parrain du projet de loi, le sénateur Kutcher.

[Traduction]

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je suis heureux d'avoir l'occasion de me retrouver en votre présence et de lancer les questions sur ce projet de loi très important. Il y a longtemps que la LCPE a été actualisée. J'ai deux questions, une courte et une plus longue. Je vais commencer par la courte.

Un élément clé du fondement législatif de l'amélioration du plan de gestion des produits chimiques se trouve dans ce projet de loi. Une fois ce plan en place, où le Canada se situera-t-il par

jurisdictions, say the European Union or the United States, in its approach to chemical management?

Mr. Guilbeault: Thank you very much, senator. That's an important question. When developing legislation or even regulation on environmental issues, one of the things we do is to look at countries that have similar legislation as we do on these matters to basically ensure that we are staying in the best in the world when it comes to managing chemicals. We could talk about our climate change body of legislation and regulation.

Comparing ourselves to some of the best of what is being done out there is an important element. We believe that with the proposed amendments, Canada will continue to have a world-class chemical management system.

Senator Kutcher: Thank you very much for that, minister. We're looking forward to being among the best, for sure.

The next question is a little more detailed and a little more technical. I thank you very much for raising the issues of the importance of research and biomonitoring in areas that we need to improve.

I know Canada has been doing some biomonitoring before this act has come into being, but it's going to raise the bar on what we need, particularly in terms of identifying toxic substances of highest risk, those carcinogenics, reproductive mutagenic substances and their persistence in the environment and their cumulative effects. We are going to need much more robust longitudinal samples with extensive data to make sure that all vulnerable populations are captured. We are going to need those longitudinal samples to continue over the lifespan so we have mother-to-child transmission captured through the reproductive years. We are going to need it to be done for both general populations and targeted populations. We are going to need biobanks. We are going to need to develop our toxicogenomics work.

The first question is: There are concerns that Canada currently doesn't have the capacity to conduct this important work. Will there be a plan for enhancing the biomonitoring and research capacity in Canada to support this important piece of legislation?

And the second question is: Will there be specific linkages around some of these areas, particularly cumulative long-term effects research done linked to other countries where this work is very well advanced, such as in the National Institutes of Health in the United States?

rapport à d'autres administrations, comme l'Union européenne ou les États-Unis, dans son approche de la gestion des produits chimiques?

M. Guilbeault : Merci beaucoup, monsieur le sénateur. C'est une question importante. Lorsque nous élaborons des lois ou même des règlements en matière d'environnement, nous nous tournons vers les pays qui ont des lois semblables aux nôtres pour nous assurer que nous restons parmi les meilleurs au monde en matière de gestion des produits chimiques. Nous pourrions prendre l'exemple de nos lois et règlements sur les changements climatiques.

Il est important de se comparer à ce qui se fait de mieux. Nous croyons qu'avec les modifications proposées, le Canada continuera d'avoir un système de gestion des produits chimiques de calibre mondial.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Nous souhaitons être parmi les meilleurs, c'est certain.

La prochaine question est un peu plus détaillée et technique. Je vous remercie beaucoup d'avoir souligné l'importance de la recherche et de la biosurveillance dans les domaines où des améliorations s'imposent.

Pour faire de la biosurveillance, le Canada n'a pas attendu l'adoption de la loi à l'étude, mais celle-ci va relever la barre pour mieux répondre à nos besoins, notamment sur le plan de l'identification des substances toxiques qui présentent les risques les plus élevés, des substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, et de celles qui persistent dans l'environnement et ont des effets cumulatifs. Nous aurons besoin d'un échantillonnage longitudinal beaucoup plus robuste et de données exhaustives pour tenir compte de toutes les populations vulnérables. L'échantillonnage longitudinal devra s'étendre sur toute la durée de la vie si nous voulons déceler la transmission de la mère à l'enfant pendant les années de reproduction. Nous allons devoir le faire pour la population en général et pour des populations ciblées. Nous aurons besoin de biobanques. Nous allons devoir donner plus d'ampleur à nos travaux de toxicogénomique.

La première question est la suivante : on craint que le Canada n'ait pas actuellement la capacité de faire ce travail important. Y aura-t-il un plan visant à améliorer la capacité de biosurveillance et de recherche au Canada afin d'appuyer cette mesure législative de grande importance?

Deuxièmement, va-t-on créer des réseaux précis concernant certains domaines, en particulier la recherche sur les effets cumulatifs à long terme effectuée dans d'autres pays où ce travail est très avancé, comme dans les National Institutes of Health aux États-Unis?

Mr. Guilbeault: Thank you, senator. The answer to your first question is yes, obviously, we will need to ensure that we have the proper resources so that we can enforce the elements that will be in a revised CEPA.

In terms of the answer to your second question, maybe I can turn to one of my colleagues from the department.

Greg Carreau, Director General, Safe Environments Directorate, Health Canada: Thank you, senator for the question. Good morning everyone. Thanks for the opportunity to be here today to talk about Bill S-5.

With respect to biomonitoring, indeed it's an important indicator to establish what chemicals Canadians are exposed to. Currently we do have a very active biomonitoring program at Health Canada in close collaboration with our scientific community, both domestically and internationally.

An example of that is our Maternal-Infant Research on Environmental Chemicals Study, where we look at hair, body fluids, human milk and human tissue samples and looking at exposure over time to a cohort to understand how Canadians are being exposed to chemicals and what the impacts are.

We also have various phases of a biomonitoring program looking at Canadians across the country and what their exposures are. That is used extensively to inform our regulatory risk assessments under the Chemicals Management Plan and risk assessment decisions under CEPA related to health concerns.

But your question, absolutely, senator, as we move to better understand the impacts of chemical exposure on marginalized communities, vulnerable populations and others across Canada, we certainly recognize the need to enhance our current biomonitoring program, and we will look to do that in the future in order to meet what is being proposed in Bill S-5.

Senator Patterson: Welcome, minister. I flagged in my second reading speech on this bill that there are two court cases currently before both an Ontario and a Federal Court which seek to define if the right to a healthy environment is indeed a right as contemplated by the Charter. By putting a right into the operative part of this bill, should we not understand what this right would confer on Canadians and how to operationalize it? Otherwise I believe we're needlessly injecting uncertainty into every process that relies on CEPA for clarity and certainty.

M. Guilbeault : Merci, monsieur le sénateur. La réponse à votre première question est oui. De toute évidence, nous devons nous assurer d'avoir les ressources voulues pour appliquer les dispositions de la LCPE révisée.

Quant à votre deuxième question, j'invite l'un de mes collègues du ministère à y répondre.

Greg Carreau, directeur général, Direction de la sécurité des milieux, Santé Canada : Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur. Bonjour à tous. Je vous remercie de me donner l'occasion de parler aujourd'hui du projet de loi S-5.

En ce qui concerne la biosurveillance, il s'agit effectivement d'un indicateur important si nous voulons savoir à quels produits chimiques les Canadiens sont exposés. À l'heure actuelle, Santé Canada a un programme de biosurveillance très actif, qu'il applique en étroite collaboration avec les milieux scientifiques canadiens et étrangers.

Voici un exemple : l'Étude mère-enfant sur les composés chimiques de l'environnement. Nous examinons des échantillons de cheveux, de liquides organiques, de lait et tissus humains et nous étudions l'exposition au fil du temps d'une cohorte pour comprendre comment les Canadiens sont exposés à des produits chimiques et discerner les répercussions de cette exposition.

Nous avons également diverses phases d'un programme de biosurveillance qui porte sur les Canadiens des quatre coins de notre pays et sur leur exposition. Il est largement utilisé pour éclairer nos évaluations réglementaires des risques en vertu du Plan de gestion des produits chimiques et nos décisions sur l'évaluation des risques sanitaires aux termes de la LCPE.

Pour répondre à votre question, monsieur le sénateur, je vous dirai que nous reconnaissons tout à fait que, pour mieux comprendre les répercussions de l'exposition aux produits chimiques sur des communautés marginalisées et vulnérables et sur d'autres populations, partout au Canada, il faut renforcer notre programme actuel de biosurveillance. Nous chercherons à le faire à l'avenir afin de donner suite à ce qui est proposé dans le projet de loi S-5.

Le sénateur Patterson : Bienvenue, monsieur le ministre. J'ai signalé dans mon discours à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi que deux affaires sont actuellement devant les tribunaux, l'une en Ontario et l'autre au niveau fédéral, qui cherchent à déterminer si le droit à un environnement sain est bel et bien un droit prévu par la Charte. En inscrivant un droit dans le dispositif du projet de loi, ne devrions-nous pas comprendre ce que ce droit conférerait aux Canadiens et comment le faire respecter? Autrement, nous instaurons inutilement de l'incertitude dans tout processus auquel la LCPE devrait apporter clarté et certitude.

This bill would have us wait at least two years to know what this right entails and what it obliges industry to consider in their proposed business activities. That is very concerning since we know that investment capital in many areas has been fleeing Canada because of regulatory uncertainty and risk.

Minister, my question is this: Why is the government choosing to press forward with introducing a right and then defining it after the fact, instead of doing that heavy lifting prior to its introduction so that Canadians have clarity right from the start?

Mr. Guilbeault: Thank you for your question, senator. There are a couple of elements I should answer first. First, I would beg to differ and I would welcome you to provide us with data that shows that capital is fleeing Canada, because that's certainly not what we are seeing in the sector of electrification where, just in the past month and a half, four new companies have announced that they were investing hundreds of millions of dollars in Canada in the electrification sector. That's number one.

Number two, as you know, the introduction of a right to a healthy environment is in the preamble. As a lawmaker, you would understand that for the four defining regulations on the application of a new element in the legislation, it first has to be in the legislation; and then through regulation, we define how this new right would be implemented in that particular case under CEPA.

Finally, in its last incarnation in the previous Parliament, when the reform to CEPA was introduced, it was saluted by business organizations as well as environmental organizations as an important step forward in environmental protection in Canada.

Senator Patterson: If I have another moment, Mr. Chair, I would like to ask a quick question.

During second reading, the sponsor of this bill, Senator Kutcher, who is with us this morning, suggested shortening timelines from risk assessment to risk management, but the bill calls for studying things like cumulative effects and vulnerable populations in all risk assessments, which one would think could lead to increased timelines due to the increased complexity of these risk assessments.

So why would we be considering deviating from current timelines for risk management, as the bill's sponsor suggests, which are aligned with the current cabinet directive on regulatory management?

Mr. Guilbeault: I think what we're trying to do is to be as efficient as possible as responsible lawmakers and in the application of the regulation, while ensuring that we are

Le projet de loi étant ce qu'il est, nous devons attendre au moins deux ans pour savoir ce que ce droit suppose et ce qu'il oblige l'industrie à prendre en considération dans les activités qu'elle propose. C'est très préoccupant, d'autant plus que nous savons que, dans bien des domaines, les investissements fuient le Canada en raison de l'incertitude et du risque liés à la réglementation.

Monsieur le ministre, voici ma question : pourquoi le gouvernement choisit-il d'instaurer un droit et de le définir après coup, au lieu de faire le gros du travail au préalable, de sorte que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir dès le départ?

M. Guilbeault : Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur. Deux ou trois points pour commencer. Premièrement, permettez-moi de ne pas partager votre point de vue et de vous inviter à nous fournir des données sur cette fuite de capitaux. Chose certaine, nous observons tout autre chose dans le secteur de l'électrification. Depuis un mois et demi seulement, quatre nouvelles entreprises ont annoncé qu'elles investissaient des centaines de millions de dollars au Canada dans ce secteur. Premier point.

Deuxièmement, comme vous le savez, le droit à un environnement sain figure dans le préambule. En tant que législateur, vous comprendrez qu'avant de définir le règlement qui régit l'application d'une nouvelle disposition, il faut d'abord que cette disposition figure dans la loi; il faut ensuite que, par voie de règlement, nous définissions comment ce nouveau droit sera mis en œuvre en vertu de la LCPE, dans ce cas particulier.

Enfin, lors de sa dernière mouture au cours de la législature précédente, la réforme de la LCPE a été saluée par les organisations du milieu des affaires et les organisations environnementales comme une étape importante dans la protection de l'environnement au Canada.

Le sénateur Patterson : S'il me reste du temps, monsieur le président, j'ai une brève question à poser.

À l'étape de la deuxième lecture, le parrain du projet de loi, le sénateur Kutcher, qui est parmi nous ce matin, a proposé d'abrèger les délais entre l'évaluation des risques et leur gestion, mais le projet de loi prévoit l'étude, dans toutes les évaluations des risques, de certains aspects comme les effets cumulatifs et les populations vulnérables, ce qui, à première vue, pourrait entraîner des délais plus longs, vu la complexité accrue de ces évaluations des risques.

Alors, pourquoi envisagerions-nous de nous écarter des délais actuels en matière de gestion des risques, comme le propose le parrain du projet de loi, délais qui sont conformes à la Directive actuelle du Cabinet sur la gestion de la réglementation?

M. Guilbeault : Nous essayons de faire preuve du maximum d'efficacité, en tant que législateurs responsables, dans l'application de la réglementation, tout en veillant à protéger la

protecting the health and environment of Canadians. That's the balance that we always strive to achieve in these endeavours.

[Translation]

Senator Galvez: Good morning, minister. Thank you very much for the effort to modernize the act, with this very important bill.

[English]

It may seem novel to Canadians that in the last 50 years the right to help the environment gained recognition faster than any other human right. More than 150 states recognize their citizens have a right to a healthy environment. In fact, Canada is among only dozens of nations that do not yet explicitly recognize this fundamental right.

We will have to wait, as you mentioned, two years for the implementation framework that, among other things, will have to balance the right with relevant factors, such as social, economic, health and scientific factors. In practice, because I'm an engineer and for me what is important is in practice, can you please tell me if this new right will stop oil sands tailings from being discharged into the Athabasca River and prevent the contamination of fish and sources of food for Indigenous people? Will it prevent diesel oil from going into drinking water in Iqaluit? Will it stop the Quebec government from increasing nickel quality criteria to promulgate more air pollution from core activities, which impacts the citizens of Limoilou in Quebec?

[Translation]

Mr. Guilbeault: Thank you for your question and your passion for environmental issues, senator.

[English]

There are a lot of elements in your question, I'm afraid. It would take a lot of time to answer them all. Maybe I could speak specifically about tailings ponds, which was the first part of your question.

As you know, oil sands mining tailings ponds contain a complex mixture of over 150 substances. Work is ongoing to characterize these substances and cross reference each substance on Schedule 1 of CEPA, which will continue as Schedule 1 under Bill S-5. It should be noted that there cannot be any discharge of tailings ponds in the waters of the Athabasca River right now, and we're not contemplating doing that either.

santé et l'environnement des Canadiens. C'est l'équilibre que nous nous efforçons toujours d'atteindre dans ces initiatives.

[Français]

La sénatrice Galvez : Bonjour, monsieur le ministre. Merci beaucoup pour l'effort de modernisation de la loi grâce à ce projet de loi très important.

[Traduction]

Cela semblera peut-être inédit aux yeux des Canadiens, mais, au cours des 50 dernières années, le droit à la protection de l'environnement a progressé plus rapidement que tout autre droit de la personne. Plus de 150 États reconnaissent que leurs citoyens ont droit à un environnement sain. En fait, le Canada fait partie des dizaines de pays qui ne reconnaissent pas encore explicitement ce droit fondamental.

Comme vous l'avez dit, il faudra attendre deux ans le cadre de mise en œuvre, qui devra notamment ménager l'équilibre entre ce droit et d'autres facteurs pertinents, comme les facteurs sociaux, économiques, sanitaires et scientifiques. Dans les faits, puisque je suis ingénieure et me soucie de la dimension pratique, pouvez-vous me dire si ce nouveau droit empêchera le déversement de résidus des sables bitumineux dans l'Athabasca? Empêchera-t-il la contamination des poissons et des sources de nourriture pour les peuples autochtones? Empêchera-t-il qu'on trouve du diesel dans l'eau potable à Iqaluit? Empêchera-t-il le gouvernement du Québec de resserrer les critères de qualité relatifs au nickel afin de permettre davantage de pollution atmosphérique provenant des activités de base, ce qui a un impact sur les citoyens de Limoilou, à Québec?

[Français]

M. Guilbeault : Merci, madame la sénatrice, de votre question et de votre passion pour les questions environnementales.

[Traduction]

Il y a une foule d'éléments dans votre question, je le crains. Il faudrait beaucoup de temps pour donner une réponse complète. Peut-être pourrais-je parler plus précisément des bassins de décantation évoqués au début de votre question.

Comme vous le savez, les bassins de décantation des sables bitumineux contiennent un mélange complexe de plus de 150 substances. Des travaux sont en cours pour les identifier et voir si elles figurent à l'annexe 1 de la LCPE, qui demeurera l'annexe 1 du projet de loi S-5. Il convient de souligner qu'il ne peut pas y avoir de déversements provenant des bassins de décantation dans les eaux de l'Athabasca à l'heure actuelle, et nous n'envisageons pas de les permettre non plus.

More broadly, in terms of the answer to your very broad question, let's move with the adoption of Bill S-5. Let's include a right to a healthy environment and let's define under CEPA how we would implement this right. Then, as you know, we will see how it can apply to different elements of industrial production or industrial pollution in Canada. It's really hard to tell you in advance how it will be implemented, but I understand your point. It's a very important one.

Senator Galvez: The bill retained the risk-based approach in the current act, and the amendments will require that the minister give priority to prohibiting activities in relation to, say, toxic substances of the highest risk. But we know that the issue with risk assessment — and as an engineer, I have been working with risk assessment — is this: What level is risk is acceptable? The bill signals to consider progress in science, but science is already clear that low levels and cumulative effects render a mixture of contaminants more toxic, as you were saying about the oil sands tailings. So how will industry under protection of commercial secrets or patents not interfere in risk assessment and management?

Industry will claim that because of commercial secrets, intellectual property or patents, they are incapable of doing risk assessment — all the studies that Senator Patterson talked about. It will take a long time, but we already know that science is already saying that cumulative effects are, in fact, making things more toxic, not less toxic. So why don't we use the precautionary principle?

Mr. Guilbeault: What industry will or won't do is difficult to predict ahead of time. What I think we're trying to do is to ensure that our body of laws and regulations, and more specifically CEPA, evolves as science evolves on these matters.

This is a very robust regime that we're trying to make even more stringent when it comes to toxic chemicals, paying special attention to vulnerable populations. Ensuring that we are looking at cumulative effects is not something we have done in the past in this piece of legislation. In many ways, I think we are doing what you would like us to do, but we'll have to see how this gets implemented. I think we are moving in the right direction of strengthening this body of law and, more specifically, chemical management.

[Translation]

Senator Carignan: Minister, you stated in a news release when the bill was introduced that Bill S-5 emphasized protection for vulnerable Canadians, including environmental protection. You say that everyone deserves to live in a healthy environment.

De façon plus générale, pour répondre à votre question très vaste, je dirai que nous devons adopter le projet de loi S-5, prévoir le droit à un environnement sain et définir, en vertu de la LCPE, comment nous allons le faire respecter. Ensuite, comme vous le savez, nous verrons comment cela peut s'appliquer à différents éléments de la production industrielle ou de la pollution industrielle au Canada. Il est vraiment difficile de vous dire à l'avance quelles seront les modalités de mise en œuvre, mais je comprends ce que vous dites. C'est une question très importante.

La sénatrice Galvez : Le projet de loi maintient l'approche fondée sur le risque prévue dans la loi actuelle, et les modifications exigeront que le ministre accorde la priorité à l'interdiction des activités liées aux substances toxiques présentant le risque le plus élevé. Mais le problème de l'évaluation des risques — et, en tant qu'ingénieure, j'y ai travaillé — est qu'il est difficile de savoir quel niveau de risque est acceptable. Le projet de loi dit qu'il faut tenir compte des progrès de la science, mais la science ne laisse aucun doute : les faibles concentrations et les effets cumulatifs accentuent la toxicité d'un mélange de contaminants, comme vous le disiez au sujet des résidus des sables bitumineux. Alors, comment empêcher que l'industrie, protégée par des secrets commerciaux ou des brevets, ne nuise à l'évaluation et à la gestion des risques?

L'industrie prétendra qu'en raison de leurs secrets commerciaux, de leur propriété intellectuelle ou de leurs brevets, il est impossible d'évaluer les risques. Je songe à toutes les études dont le sénateur Patterson a parlé. Il faudra beaucoup de temps, mais en science, il est déjà acquis que les effets cumulatifs accentuent la toxicité des substances au lieu de les atténuer. Alors, pourquoi ne pas appliquer le principe de précaution?

M. Guilbeault : Il est difficile de prévoir ce que l'industrie fera ou ne fera pas. Nous essayons de veiller à ce que notre corpus législatif et réglementaire, et plus particulièrement la LCPE, évolue au même rythme que la science en cette matière.

Nous avons un régime très robuste que nous essayons de rendre encore plus rigoureux en ce qui concerne les produits chimiques toxiques, en accordant une attention particulière aux populations vulnérables. Par le passé, la loi ne garantissait pas la prise en compte des effets cumulatifs. À bien des égards, nous faisons ce que vous souhaitez, mais nous devons voir comment cela sera mis en œuvre. Nous allons dans la bonne direction en renforçant cet ensemble de lois et, plus précisément, la gestion des produits chimiques.

[Français]

Le sénateur Carignan : Monsieur le ministre, vous avez déclaré dans un communiqué de presse, lorsque le projet de loi a été déposé, que le projet de loi S-5 mettait l'accent sur la protection pour les Canadiens vulnérables, notamment la

Historically, I see that you voted against Mr. Davidson's Bill C-204, to ban the export of plastic from Canada. You have undoubtedly seen the *Fifth Estate* report which was pretty clear on the destruction caused. You will remember Nina Azzahra, from Indonesia, who asked you:

[English]

“I really want you to stop — stop exporting your plastic waste to Indonesia. Just stop.”

[Translation]

So looking at Bill S-5, I don't see any ban on exporting plastic. When you say that everyone has a right to a healthy environment, we might say that this statement doesn't include Nina in Indonesia. Would you be prepared to amend Bill S-5 to include some of the provisions of Bill C-204 or the new Bill C-234?

Mr. Guilbeault: Thank you for the question, senator. You will have understood that the amendments we are proposing to Bill S-5 deal with chemicals and the right to a healthy environment. Those amendments are not the entirety of what we are doing when it comes to the environment. The department, the government and I are working on an entire strategy concerning plastics specifically. Canada played a leading role in the negotiations that took place recently in Nairobi. We have started negotiations to define a new legally binding international treaty specifically on plastic. The fact that you don't see what you would like concerning plastic in Bill S-5 doesn't mean that the government is doing nothing about the issue, and in particular the export of plastic waste. In fact, I have asked the department to review Canada's position on the Basel Convention on exporting, and we are looking into what more could be done regarding exporting.

What the industry is telling us about plastic is that if we want to move toward a circular economy for plastic waste, plastic has to be circular worldwide, and it has to become an easily recyclable product in some way. You are right to say that this is not the case now. To all appearances, there are people who exploit the system. The team and I at the Department of Environment and Climate Change are working to make sure that these kinds of things can't continue happening.

protection de l'environnement. Vous dites que tout le monde mérite de vivre dans un milieu sain.

Historiquement, je vois que vous avez voté contre le projet de loi C-204 du député Davidson, qui visait à interdire l'exportation de plastique à l'extérieur du pays. Vous avez sans doute vu le reportage à l'émission *Fifth Estate*, qui était plutôt clair sur les dégâts causés. Vous vous souviendrez de Nina Azzahra, de l'Indonésie, qui vous avait posé la question suivante :

[Traduction]

« Je veux vraiment que vous cessiez d'exporter vos déchets plastiques en Indonésie. Arrêtez. »

[Français]

Or, en regardant le projet de loi S-5, je ne vois aucune interdiction quant à l'exportation du plastique. Quand vous dites que tout le monde a droit à un environnement sain, on dirait que cette affirmation n'inclut pas Nina, de l'Indonésie. Seriez-vous prêt à modifier le projet de loi S-5 pour y inclure certaines dispositions du projet de loi C-204 ou du nouveau projet de loi C-234?

M. Guilbeault : Merci pour la question, sénateur. Vous aurez compris que les modifications que nous proposons au projet de loi S-5 portent sur les produits chimiques et sur le droit à un environnement sain. Ces modifications ne sont pas la totalité de ce que nous faisons en matière d'environnement. Le ministère, moi-même et le gouvernement travaillons sur toute une stratégie concernant spécifiquement la question des plastiques. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans les négociations qui ont eu lieu récemment à Nairobi. Nous avons lancé des négociations pour définir un nouveau traité international légalement contraignant spécifiquement sur la question du plastique. Ce n'est pas parce que vous ne retrouvez pas ce que vous souhaiteriez sur la question du plastique dans le projet de loi S-5 que le gouvernement est inactif sur la question du plastique, et notamment l'exportation de déchets de plastique. J'ai d'ailleurs demandé au ministère de revoir la position du Canada sur la Convention de Bâle sur l'exportation, et nous nous penchons sur ce qui pourrait être fait de plus en matière d'exportation.

Ce que l'industrie nous dit sur la question du plastique, c'est que si vous voulez qu'on se dirige vers une économie circulaire pour ce qui est des déchets de plastique, il faut que le plastique puisse circuler à l'échelle mondiale et qu'il devienne, en quelque sorte, un produit qui serait facilement recyclable. Vous avez raison de dire que ce n'est pas le cas actuellement. Il y a, de toute évidence, des gens qui abusent du système. L'équipe et moi, au ministère de l'Environnement et du Changement climatique, travaillons pour nous assurer que ce genre de choses ne puissent plus se reproduire.

Senator Carignan: Since we are studying Bill S-5, why not take the opportunity? The purpose of Bill S-5 is precisely to make amendments to the same act. While we're there, why not do it immediately?

Mr. Guilbeault: Senator, you can certainly propose amendments when the bill is sent to committee and you will have every opportunity to do so.

Senator Carignan: That's what I'm going to do, but are you going to accept them?

Mr. Guilbeault: It's up to the senators to decide what they will and will not accept. Then it will be sent to the House of Commons.

Senator Carignan: You're not offering Nina much reassurance.

Senator Miville-Dechêne: Hello, Mr. Guilbeault, and thank you for being with us. I am interested in transparency in your bill. We are seeing improvement when it comes to the many requests for confidentiality that companies will make; you want them to explain themselves. With that said, the bill provides an exception that I haven't managed to understand. It says that a regulation, order or notice may specify the reasons why they don't want to explain the danger posed by a substance. It seems to me that there are loopholes in that provision. I wonder what you are going to do with a recalcitrant company that refuses to cooperate. I'm thinking of all the investigations, and, among others, of glyphosate, where we learned, years later, that the company had studies on the toxic nature of the substance. I would like to hear your thoughts on that provision regarding confidentiality, which is often a reason for companies not to be transparent.

Mr. Guilbeault: Thank you, senator. The bill actually is intended to force greater transparency on the question of data about the use of chemicals and the impact of certain substances on health and the environment. That is exactly what we are trying to do. However, on the question of pesticides, as you probably know, that category of chemical substances is managed by the Pest Management Regulatory Agency, which comes under Health Canada. It doesn't fall under CEPA. With that said, our government undertook to do a review of the enforcement of the pest management rules in force in Canada at the end of the last Parliament.

It is included in Mr. Duclos' mandate letter, if I recall correctly, so I could collaborate with him on that issue.

Le sénateur Carignan : Puisque nous étudions le projet de loi S-5, pourquoi ne pas profiter de l'occasion? Le projet de loi S-234 vise précisément à apporter des modifications à la même loi. Tant que nous y sommes, pourquoi ne pas le faire immédiatement?

M. Guilbeault : Monsieur le sénateur, vous pouvez certainement proposer des amendements lorsque le projet de loi sera renvoyé en comité et vous avez tout le loisir de le faire.

Le sénateur Carignan : C'est ce que je vais faire, mais est-ce que vous allez les accepter?

M. Guilbeault : C'est aux sénateurs et aux sénatrices de décider ce qu'ils vont ou non accepter. Ensuite, ce sera renvoyé à la Chambre des communes.

Le sénateur Carignan : Vous n'êtes pas très rassurant pour Nina.

La sénatrice Miville-Dechêne : Bonjour, monsieur Guilbeault, et merci d'être avec nous. Je m'intéresse à la transparence dans votre projet de loi. On voit une amélioration en ce qui a trait aux nombreuses demandes de confidentialité qui seront exigées par les entreprises; vous voulez qu'elles s'expliquent. Cela dit, la loi prévoit une exception que je n'arrive pas à comprendre. On dit qu'un règlement, un arrêté ou un avis peut préciser les raisons pour lesquelles on préfère ne pas expliquer la dangerosité d'un produit. Cette disposition me semble contenir des lacunes. Je me demande ce que vous allez faire face à une entreprise réticente qui refuse de collaborer. Je pense à toutes les enquêtes et, entre autres, à celles sur le glyphosate, où l'on a appris, des années plus tard, que l'entreprise avait des études sur le caractère toxique de la substance. J'aimerais vous entendre sur cette disposition de confidentialité, qui est souvent une raison pour les entreprises de ne pas être transparentes.

M. Guilbeault : Merci, madame la sénatrice. Effectivement, le projet de loi vise à forcer une plus grande transparence sur la question des données quant à l'utilisation de produits chimiques et à l'impact de certaines substances sur la santé et l'environnement. C'est exactement ce que nous cherchons à faire. Par contre, sur la question des pesticides, comme vous le savez probablement, cette catégorie de produits chimiques est gérée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, qui relève de Santé Canada. Ce n'est pas sous le régime de la LCPE. Cela dit, notre gouvernement s'est engagé à faire une révision de l'application du régime de lutte antiparasitaire qui est en vigueur au Canada à la fin de la dernière législature.

Cela figure dans la lettre de mandat du ministre Duclos, si je me souviens bien, afin que je puisse collaborer avec lui sur cette question.

Senator Miville-Dechêne: More specifically, I don't understand why there is a provision in the act that allows companies not to give reasons for not being transparent.

Mr. Guilbeault: Can you tell me exactly where that provision is found?

Senator Miville-Dechêne: In clause 50 and the clauses of the bill that follow it.

Mr. Guilbeault: To save time, I could ask someone from the department.

Senator Miville-Dechêne: It's on page 25:

Exceptions to requirement to give reasons

(3) In the case of information provided under a regulation, order or notice, reasons for a request for confidentiality are not required if the regulation, order or notice so specifies.

Mr. Guilbeault: I don't think we have the same page numbers, you and I. What I could suggest is that I follow up on this specific question in the very near future.

Senator Miville-Dechêne: Yes, it's a bit specific.

Senator Gignac: Hello, minister. Thank you for being with us this morning. Although a majority of Canadians and senators are very pleased with your desire to protect the environment, and Canada is essentially the best in the world when it comes how managing chemicals is handled, I would like to hear your thoughts on the potential impact of this bill on our businesses' competitive position. Although Canadian Manufacturers & Exporters supports the bill, some of its members have voiced concerns about the fact that imported products are not subject to the same standards as local products. So in a context in which Canadian businesses, particularly in the petrochemical sector, have to deal with a carbon tax, which is not the case south of the border, can you confirm that your bill is not going to cause jobs to move to the United States?

Mr. Guilbeault: Thank you, senator. I think our system is one of the best in the world. Is it actually the best? I think it's hard to make that claim. Just now, when I answered Senator Carignan's question about plastics, I said we adopted international treaties so that there would be a relatively comparable level, planet-wide, for environmental legislation and regulations about climate change. You said there were no prices on pollution in the United States, but we see a whole series of legislative and regulatory measures there that show that efforts are being made with companies and there are requirements similar to what we have in Canada.

La sénatrice Miville-Dechêne : Plus précisément, je ne comprends pas pourquoi il y a une disposition dans la loi qui permet aux entreprises de ne pas motiver leur absence de transparence.

M. Guilbeault : Pouvez-vous me préciser exactement à quel endroit se trouve cette disposition?

La sénatrice Miville-Dechêne : Dans les articles 50 et les suivants de la loi.

M. Guilbeault : Dans le but d'économiser du temps, je pourrais demander à quelqu'un du ministère.

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est à la page 25 :

Exceptions à l'obligation de motiver

(3) S'agissant de renseignements fournis en application d'un règlement, d'un arrêté ou d'un avis, la demande de confidentialité n'a toutefois pas à être motivée si le texte en cause le précise.

M. Guilbeault : Je ne pense pas que nous avons la même pagination, vous et moi. Ce que je pourrais vous proposer, c'est de faire un suivi sur cette question spécifique dans un avenir très proche.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, elle est un peu pointue.

Le sénateur Gignac : Bonjour, monsieur le ministre. Merci d'être avec nous ce matin. Même si la majorité des Canadiens et des sénateurs se réjouissent de votre volonté de protéger l'environnement et que, dans le fond, le Canada est le meilleur au monde sur le plan du traitement pour gérer les substances chimiques, j'aimerais vous entendre sur l'impact potentiel de ce projet de loi sur la position concurrentielle de nos entreprises. Bien que l'organisme Manufacturiers et Exportateurs du Canada donne son appui au projet de loi, certains de ses membres ont exprimé des préoccupations sur le fait que les produits importés ne sont pas assujettis aux mêmes normes que les produits locaux. Donc, dans un contexte où les entreprises canadiennes, notamment dans le secteur pétrochimique, doivent composer avec une taxe sur le carbone, ce qui n'est pas le cas au sud de la frontière, pouvez-vous nous confirmer que votre projet de loi ne provoquera pas un déplacement des emplois vers les États-Unis?

M. Guilbeault : Merci, monsieur le sénateur. Je pense que notre régime sera un des très bons régimes dans le monde. Est-ce qu'il est nécessairement le meilleur? Je pense qu'il est difficile de faire cette affirmation. Tout à l'heure, en répondant à la question du sénateur Carignan sur les plastiques, j'ai dit que nous nous dotions de traités internationaux pour faire en sorte qu'il y ait un niveau assez semblable, à l'échelle planétaire, pour ce qui est des lois et des règlements en matière environnementale sur la question des changements climatiques. Vous avez dit qu'il n'y a pas de prix sur la pollution aux États-Unis, mais on y retrouve une série de mesures législatives et réglementaires qui

We are working with our partners on border adjustment taxes, specifically regarding carbon, so that recalcitrant countries don't get special privileges and we can tax certain items coming from countries that don't have environmental standards that are as high as or similar to ours. Can I give a guarantee? We have done extensive consultations with companies, NGOs and Indigenous communities concerning the amendments proposed in Bill S-5. We have struck a good balance, and as you said yourself, Canadian Manufacturers & Exporters and a number of other industrial associations or private sector organizations have welcomed the proposed amendments and said that the amendments made in the bill have struck a balance.

Senator Gignac: Have you consulted with your American counterpart? Eighty-five per cent of our exports go to the United States. It is actually important to have a degree of harmony when we're talking about the environment and the regulatory burden between the two countries.

Mr. Guilbeault: We have had extensive discussions with the Americans on this subject. I will be in Washington next week to meet some of our counterparts. On certain subjects, they are even a bit ahead of us, and on others, we are a bit ahead of them, but I think that ultimately we are equivalent.

Senator Gignac: Thank you, minister.

[English]

Senator Arnot: Thank you, minister, for coming today and outlining this. I commend you for placing the right to a healthy environment in this act. It is a positive duty on the government to protect the rights of every individual and a positive duty on ministers to consider vulnerable populations and the cumulative effects on individuals.

My question is a simple one, really: In terms of a long-lasting legacy, is it your plan to actively advocate for constitutional change by placing this right into the Canadian Charter of Rights and Freedoms, and if not, why not?

Mr. Guilbeault: Thank you for your question, senator. The short answer is no. Neither I, nor my government, have intentions to try to reopen the Constitution or the Charter at this point, either to include this or any other constitutional changes.

Senator Arnot: A second question in follow-up: One of the things I see in here is that you're going to take two years to figure out the regime. It seems to me that litigators love to

montrent qu'il y a des efforts qui se font auprès des entreprises et des exigences qui sont semblables à ce que l'on retrouve au Canada.

Nous travaillons avec nos partenaires sur des taxes d'ajustement aux frontières, spécifiquement sur la question du carbone, pour que les pays récalcitrants ne bénéficient pas de passe-droits et pour qu'on puisse imposer des taxes à certains biens en provenance de pays qui n'auraient pas des normes environnementales aussi élevées ou semblables aux nôtres. Puis-je donner une garantie? Nous avons consulté énormément les entreprises, les ONG et les communautés autochtones sur les modifications proposées au projet de loi S-5. Nous avons trouvé un bon équilibre et, comme vous l'avez dit vous-même, Manufacturiers et Exportateurs du Canada ainsi que plusieurs autres associations industrielles ou du secteur privé ont salué les modifications proposées et ont affirmé que les modifications apportées au projet de loi ont permis de trouver un équilibre.

Le sénateur Gignac : Avez-vous eu une consultation avec votre homologue américain? En effet, 85 % de nos exportations se dirigent vers les États-Unis. C'est quand même important d'avoir une certaine harmonie lorsqu'on parle d'environnement et de fardeau réglementaire entre les deux pays.

M. Guilbeault : Nous avons eu énormément de discussions avec les Américains sur cette question. Je serai à Washington la semaine prochaine pour rencontrer certains de nos homologues. Même sur certaines questions, ils sont un peu en avance sur nous et sur d'autres, nous sommes un peu en avance sur eux, mais je pense qu'en fin de compte nous sommes équivalents.

Le sénateur Gignac : Merci, monsieur le ministre.

[Traduction]

Le sénateur Arnot : Merci, monsieur le ministre, de comparaître et de nous avoir expliqué tout cela. Je vous félicite d'avoir inscrit le droit à un environnement sain dans la loi à l'étude. Le gouvernement a l'obligation de protéger les droits de chacun et les ministres ont l'obligation de tenir compte des populations vulnérables et des effets cumulatifs sur l'humain.

Ma question est toute simple, au fond. Pour que ce nouveau droit devienne un legs durable, avez-vous l'intention de préconiser une modification constitutionnelle qui l'inscrirait dans la Charte canadienne des droits et libertés? Sinon, pourquoi?

M. Guilbeault : Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur. La réponse brève est non. Ni mon gouvernement ni moi n'avons l'intention d'essayer de rouvrir la Constitution ou la Charte à ce stade-ci pour y ajouter ce droit ou apporter quelque autre modification constitutionnelle.

Le sénateur Arnot : Question complémentaire. Je constate qu'il faudra deux ans pour élaborer le régime. Les plaideurs adorant plaider, ils s'en donneront à cœur joie. Il faut une dizaine

litigate, and this could be a field day for litigators. We know it takes ten years or so to get some issues resolved by moving to the Supreme Court of Canada. What is the mechanism for resolution?

One of the things I commend to you when you're thinking about this and during your consultations is having a first stop at mandatory mediation for the parties, because it is less costly to vulnerable people and people who may be complainants, and it's more effective and efficient, because it provides a quicker answer and a speedier resolution due to the issues.

I'm concerned about the fact that this is just a right under the act. I'd like to know, is it that you have in mind that the respondents to this could be the minister, could be ministers of government, or is it polluters? And where is this going to be justiciable? Is this going to go to the Federal Court? How do you see that being resolved? You must have some ideas on that, notwithstanding the fact that you are going to take two years to look at this and provide answers to some of these questions.

Mr. Guilbeault: Thank you. There is a lot to unpack in your question, senator. I think we have someone from the Justice Department online with us, so maybe I will turn to them.

Before I do, I mean, you're right. This may be litigated, which doesn't preclude the government — as was the case for the price on pollution; it was litigated all the way to the Supreme Court of Canada — from moving ahead with the deployment of that specific piece of legislation. In the end, we were vindicated in the Supreme Court. I think the same parallel could apply to the new elements we are introducing under the Canadian Environmental Protection Act.

Specifically on the justice aspect of the question, Mr. Moffet, do we have someone from the Justice Department online?

John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada: We do, but I think Laura Farquharson is best positioned to respond to the question about rights and the various ways in which the right could be enforced and the extent to which it is justiciable.

Laura Farquharson, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada: The approach in the bill, as everyone has noted, is to elaborate on the meaning of the right and how that right will be considered in the administration of CEPA itself, through that implementation framework. The idea is that the elaboration of the meaning — which has some markers already in the bill in mentioning environmental justice, participation in decision making and

d'années pour régler certaines questions qui finissent par être tranchées par la Cour suprême du Canada. Par quel mécanisme la question va-t-elle se régler?

Je vous invite, au cours de votre réflexion et de vos consultations, à envisager comme première étape une médiation obligatoire entre les parties, parce que c'est moins coûteux pour les personnes vulnérables et les plaignants, que c'est plus efficace et efficient et qu'il y aura ainsi une réponse et un règlement plus rapides.

Je m'inquiète du fait que ce droit sera garanti par une simple loi. Envisagez-vous que les intimés puissent être le ministre, l'ensemble des ministres? Ou encore les pollueurs? Quelle instance se prononcera? La Cour fédérale? Comment l'affaire pourrait-elle se régler, selon vous? Vous devez bien avoir des idées à ce sujet, même si vous allez prendre deux ans pour examiner la question et répondre à certaines de ces questions.

M. Guilbeault : Merci. Il y a beaucoup de choses à démêler dans votre question, monsieur le sénateur. Il y a des représentants du ministère de la Justice en ligne. Je vais m'en remettre à eux.

Au préalable, je dois vous donner raison. Il peut y avoir litige, ce qui n'empêche pas le gouvernement — comme ce fut le cas pour la tarification de la pollution qui a été contestée jusqu'à la Cour suprême du Canada — de déployer cette mesure législative. En fin de compte, la Cour suprême nous a donné raison. Il y a un parallèle à établir avec les nouveaux éléments proposés dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Monsieur Moffet, avons-nous en ligne quelqu'un du ministère de la Justice qui pourrait parler de la dimension judiciaire du dossier?

John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada : Oui, mais je pense que Laura Farquharson est la mieux placée pour répondre à la question sur les droits, les moyens de les faire respecter et la possibilité que la justice puisse se prononcer.

Laura Farquharson, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada : Comme tout le monde l'a fait remarquer, l'approche adoptée dans le projet de loi consiste à préciser la signification du droit et la façon dont il doit être pris en considération dans l'administration de la LCPE elle-même et le cadre de mise en œuvre. L'idée, c'est que la signification de ce droit — dont certains repères figurent déjà dans le projet de loi,

non-regression — that the meaning will be elaborated through that framework.

In terms of the justiciability, CEPA already sets out numerous ways that individuals can enforce the act itself. If there are infringements or violations of CEPA itself, then individuals can even go so far as to seek an injunction. Then, of course, there is always the possibility, as exists under any kind of legislation, to take judicial review of government decision making. Then the courts would have a chance to opine on the reasonableness of government decision making, including on this aspect of the law.

Senator Sorensen: Good morning, minister. Welcome to the meeting, as I sit in Banff National Park. This is the first piece of legislation that I have been involved in as a senator. I'm learning a lot about process through Bill S-5 and about CEPA. Some of the meetings I have had to date suggest that CEPA needs more amendments now, just generally. Some say Bill S-5 needs more amendments before moving forward. And some say Bill S-5 needs to get through the Senate and the House as is, quickly — and I filter that with “as possible” — to take a positive step in the right direction now.

My question is to you personally, as a strong advocate for the environment: Are you happy with the legislation as it stands? Just to follow that up, what would you suggest for any future timelines when CEPA may come back to us again for other reasons?

Mr. Guilbeault: Thank you, senator. That is a very good question. I would agree with those who say that other amendments or changes are needed to CEPA. I'm not saying that Bill S-5 is the be-all and end-all of the changes we want to see happen in CEPA, but if we tried to put everything that everyone wants under one bill, it would be extremely challenging to get that through Parliament. We thought we would limit this round of changes to the concept of a right to a healthy environment and the chemical management.

The team at Environment and Climate Change Canada and I are working on, in the not-too-distant future, another round of amendments that we would like to see happen in CEPA. By proceeding with more manageable pieces of modification at a time, we have more chances, especially in a minority government Parliament, to get some of them through. Then if we have more time, we will come back to the House and to the Senate with new amendments.

The team and I would welcome proposals for changes from the Senate and, when it gets to the House, from members of Parliament. But it is a good balance that we've put on the table. Can it be improved upon? Absolutely. Do I want this to be

comme la justice environnementale, la participation à la prise de décisions et le principe de non-régression — sera définie au moyen de ce cadre.

Quant à la possibilité de recourir aux tribunaux, la LCPE met déjà à la disposition des particuliers bien des moyens de faire appliquer la loi elle-même. S'il y a des infractions à la LCPE, les particuliers peuvent même demander une injonction. Puis, bien sûr, il y a toujours la possibilité, comme c'est le cas avec n'importe quelle loi, de demander un examen judiciaire du processus décisionnel du gouvernement. Les tribunaux auraient alors l'occasion de se prononcer sur le caractère raisonnable du processus décisionnel du gouvernement, y compris sur cet aspect de la loi.

La sénatrice Sorensen : Bonjour, monsieur le ministre. Je vous souhaite la bienvenue à la séance, puisque je me trouve dans le parc national Banff. C'est le premier projet de loi à l'étude duquel j'ai participé en tant que sénatrice. J'apprends bien des choses sur le processus grâce à l'étude du projet de loi S-5 et de la LCPE. Au cours de certaines séances auxquelles j'ai participé jusqu'à maintenant, on a dit que, de façon générale, il fallait apporter d'autres modifications à la LCPE. Certains réclament des amendements au projet de loi S-5 avant qu'il n'aille plus loin alors que d'autres en réclament l'adoption rapide — je dirais la plus rapide possible — parce qu'il constitue un progrès.

Ma question s'adresse à vous personnellement, vous qui êtes un ardent défenseur de l'environnement. Êtes-vous satisfait du projet de loi tel qu'il existe? Dans le même ordre d'idées, que proposeriez-vous pour la prochaine fois que la LCPE nous reviendra pour d'autres raisons?

M. Guilbeault : Merci, madame la sénatrice. C'est une très bonne question. Je suis d'accord avec ceux qui disent qu'il faut apporter d'autres modifications à la LCPE. Je ne prétends pas que le projet de loi S-5 apporte toutes les modifications que nous souhaitons, mais si nous tentions de mettre dans un seul projet de loi tout ce que tout le monde veut, il serait extrêmement difficile de le faire adopter par le Parlement. Nous avons pensé limiter cette série de modifications à la notion de droit à un environnement sain et à la gestion des produits chimiques.

L'équipe d'Environnement et Changement climatique Canada et moi travaillons à une autre série de modifications que nous voudrions apporter à la LCPE dans un avenir pas trop lointain. Si nous proposons un ensemble plus gérable de modifications, nous avons plus de chances, d'autant plus que le gouvernement est minoritaire, de faire adopter certaines d'entre elles. Ensuite, si nous avons encore du temps, nous soumettrons d'autres modifications à la Chambre et au Sénat.

L'équipe et moi serions heureux de recevoir des propositions de modification de la part des sénateurs et, lorsque la Chambre en sera saisie, de la part des députés. Mais c'est un bon compromis que nous avons mis à l'étude. Peut-on l'améliorer?

adopted in as timely a manner as possible? Also, yes. We're trying to achieve that.

Senator Seidman: Minister, I'm going to ask you a question that is dear to my heart, in a way. For me, Bill S-5 is an important piece of legislation, especially because it requires the Minister of the Environment and the Minister of Health to work together when assessing substances for their risks of environmental toxicity. In fact, as testimony to that, it even makes some amendments to the Food and Drugs Act.

We know that ministerial departments and government departments often tend to work in silos. I would like to know how you intend to operationalize this particular authority in the bill.

Mr. Guilbeault: Thank you, senator. You're right in saying that governmental departments have a tendency to work in silos. I've only been a member of Parliament for three years, so I don't have a whole lot of experience, but I'm seeing more and more cross-departmental cooperation on environmental issues, on health-related issues, in ways I wasn't seeing in my previous career as an environmentalist. Before, when you were an environmentalist, you worked with Environment Canada, and that was pretty much it.

The last climate change plan that I tabled in the House of Commons three weeks ago, the 2030 Emissions Reduction Plan, was the result of collaboration with Environment Canada; Natural Resources Canada; Transport Canada; Innovation, Science and Economic Development; the Department of Finance, Treasury Board, Health Canada — and I'm probably missing one or two. We are learning to better work together and to start to break down those silos, especially on issues such as health and environment. I can tell you that there is really good collaboration at the departmental level as well as at the political level on these issues.

Senator Seidman: I will leave it there. That's a good start. I won't get into antibiotic resistance issues and the dumping into the environment that I think the Minister of Environment and Minister of Health ought to be considering. I will leave that on the table because I see two of my colleagues who haven't yet had a question. I'll let them move on to it.

[Translation]

The Chair: Minister, I know that you have to leave at 10:00. Can you give us another five minutes?

Mr. Guilbeault: Yes, we can take another five minutes.

Absolument. Est-ce que je veux que le projet de loi soit adopté le plus rapidement possible? Oui, aussi. C'est ce que nous essayons de faire.

La sénatrice Seidman : Monsieur le ministre, je vais vous poser une question qui me tient à cœur, d'une certaine façon. Pour moi, le projet de loi S-5 est une mesure législative importante, surtout parce qu'il exige que le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé travaillent ensemble pour évaluer les risques de toxicité pour l'environnement. En fait, il apporte même des modifications à la Loi sur les aliments et drogues.

Nous savons que les ministères ont souvent tendance à travailler en vase clos. Comment comptez-vous utiliser ce pouvoir prévu dans le projet de loi?

M. Guilbeault : Merci, madame la sénatrice. Vous avez raison de dire que les ministères ont tendance à travailler en vase clos. Je ne suis député que depuis trois ans. Je n'ai donc pas beaucoup d'expérience, mais je vois de plus en plus de coopération interministérielle en matière d'environnement et de santé, plus qu'au cours de ma carrière précédente d'environnementaliste. Auparavant, les environnementalistes travaillaient presque uniquement avec Environnement Canada.

Le dernier plan climatique canadien que j'ai déposé aux Communes il y a trois semaines, le Plan de réduction des émissions pour 2030, est le fruit d'une collaboration réunissant Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Transports Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, le ministère des Finances, le Conseil du Trésor, Santé Canada — et il m'en manque probablement un ou deux. Nous apprenons à mieux travailler ensemble et à abattre les cloisons, surtout dans des dossiers comme la santé et l'environnement. Je peux vous dire qu'il y a une très bonne collaboration aux niveaux ministériel et politique sur ces questions.

La sénatrice Seidman : Je vais m'arrêter là. C'est un bon début. Je ne vais pas aborder les questions de la résistance aux antibiotiques et de leur déversement dans l'environnement, question dont, à mon avis, le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé devraient se saisir. Je vais laisser cela de côté parce que deux de mes collègues n'ont pas encore posé de questions. Je vais les laisser intervenir.

[Français]

Le président : Monsieur le ministre, je sais que vous devez partir à 10 heures. Pouvons-nous nous permettre cinq minutes de plus?

M. Guilbeault : Oui, on peut prendre cinq minutes de plus.

The Chair: Thank you.

[English]

Senator Anderson: My question is about rights not always being guaranteed nor applied equally. I say that because one of the groups I dealt with, in regard to this bill specifically, is a Canadian group, but that Canadian group has no northern representation within it either. When I queried whether they made the regulations that apply to the territories as well as the provinces, they said they did, but there is no N.W.T. representation, no northern representation, not from any of the three territories.

What does the government do to ensure that a Canadian, or a national group or organization that makes decisions for all provinces and territories has representation on it that actually reflects the voices and the realities of the Yukon, the Northwest Territories and Nunavut?

Mr. Guilbeault: Thank you for the question, senator. I'm not exactly sure which organization you're referring to. What I can tell you is that Environment and Climate Change Canada has ongoing conversations and discussions with all of the provinces and territories in terms of the implementation of our laws and regulations, and the applications of those throughout the country.

Senator Anderson: In the Northwest Territories, that I know of, we have over 200 sumps, and a quarter of those are in Inuvialuit lands. We have the degradation of an artificial island occurring in the Arctic Ocean. We have distant early warning sites, or, currently the North warning sites, that have left pollutants behind. There is Port Radium, the uranium mine in the Sahtu that was running from 1932 to 1982. We have the Yellowknife Giant Mine arsenic poisoning, with high arsenic levels in Ndilo, Dettah and the Yukon. For decades, we have been dealing with the cumulative effects of these pollutants. How does Bill S-5 apply to these historical sites?

Mr. Guilbeault: Well, that's a good question. In many ways, what we're trying to do with Bill S-5 is to ensure that these types of environmental legacies aren't possible anymore, that companies can't run and operate a mining operation for certain number of years, and then just abandon everything and leave the people cleaning up the mess. We know and we are well aware of the fact that we have this environmental legacy that needs to be dealt with, and that's what we are working on. It will take some time, but I think what we're doing with Bill S-5 is giving us, as a government, as a nation and as a society, more tools to try and ensure that these things don't happen anymore in the future.

Le président : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Anderson : Ma question porte sur le fait que les droits ne sont pas toujours garantis ni appliqués de façon égale. Si je dénonce cette inégalité, c'est parce que l'un des groupes avec lesquels j'ai discuté, en ce qui concerne notamment le projet de loi à l'étude, est un groupe canadien, mais ce groupe ne compte aucun représentant du Nord. J'ai demandé à ces gens-là s'ils prenaient des règlements qui s'appliquent aux territoires aussi bien qu'aux provinces. Ils m'ont répondu que oui, mais il n'y a pas de représentation des Territoires du Nord-Ouest, ni du Nord, ni d'aucun des trois territoires.

Que fait le gouvernement pour veiller à ce qu'un Canadien, une entité ou une organisation nationale, qui prend des décisions pour l'ensemble des provinces et des territoires, compte des représentants en son sein, qui font valoir les points de vue du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et en rappellent les réalités?

M. Guilbeault : Je vous remercie de la question, madame la sénatrice. Je ne sais pas au juste de quelle organisation vous parlez. Ce que je peux vous dire, c'est qu'Environnement et Changement climatique Canada a des discussions et des échanges constants avec toutes les provinces et tous les territoires au sujet de la mise en œuvre de nos lois et règlements et de leur application dans l'ensemble du Canada.

La sénatrice Anderson : Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons, que je sache, plus de 200 bassins de déchets, dont le quart se trouvent sur des terres inuvialuit. Nous assistons à la dégradation d'une île artificielle dans l'océan Arctique. Il y a des sites pollués du Réseau d'alerte avancée ou, maintenant, du Système d'alerte du Nord, qui ont été abandonnés. Il y a encore Port Radium, la mine d'uranium du Sahtu qui a été exploitée de 1932 à 1982. Il y a des empoisonnements à l'arsenic à cause de la mine Giant à Yellowknife et on observe des taux élevés d'arsenic à Ndilo, à Dettah et au Yukon. Depuis des décennies, nous devons gérer les effets cumulatifs de ces polluants. Comment le projet de loi S-5 s'applique-t-il à ces sites hérités du passé?

M. Guilbeault : C'est une bonne question. À bien des égards, ce que nous essayons de faire au moyen du projet de loi S-5, c'est de faire en sorte que ce genre de legs environnemental ne soit plus possible, que les entreprises ne puissent plus exploiter une mine pendant un certain nombre d'années, puis tout abandonner et laisser le gâchis aux gens sur place. Nous sommes au courant et nous sommes bien conscients du fait que nous avons cet héritage environnemental auquel il faut s'attaquer, et c'est ce à quoi nous travaillons. Cela prendra du temps, mais le projet de loi S-5 donne au gouvernement, à notre pays et à notre société de nouveaux outils pour éviter que ce genre de chose ne se reproduise à l'avenir.

[Translation]

The Chair: Thank you.

We will now take another few minutes of the minister's time; I would like to ask Senator Carignan and Senator Miville-Dechêne to each ask their question, and the minister can then answer both questions at the same time. I would also remind you that even though the minister is leaving us in a few minutes, his colleagues will be with us until 11:00 to answer questions.

Chantal Cardinal, Clerk of the Committee: Forgive me for interrupting you, Mr. Chair; Senator McCallum had raised her hand for the first round, while for Senator Carignan and Senator Miville-Dechêne it's for the second round.

The Chair: I didn't see her on the list.

[English]

Senator McCallum: Thank you, minister, for coming. The Athabasca Region First Nations have been interested in solutions for the crisis they face over the tailings ponds for years now. It's been almost 30 years with no solution, and it's not of their making.

As a way of working collaboratively, would you commit to a meeting with the Indigenous groups in the Athabasca oil sands region to review how Canada's approach to waste management in the oil sands region conforms to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples? And would your government also discuss its commitment to identify and prioritize the cleanup of contaminated sites and areas where Indigenous peoples and racialized and low-income Canadians live and recognize the right to a healthy environment in federal law, and introduce legislation to require the development of an environmental justice strategy and the examination of the link between race, socio-economic status and exposure to environmental risk?

Mr. Guilbeault: Thank you very much, senator. Thank you for your question and your advocacy on this. In fact, about two weeks ago, I met with some of these groups in Edmonton, and that was the first meeting I had with them. It's certainly not the last. You may know that in January 2021, Environment and Climate Change Canada launched a Crown-Indigenous working group specifically on the issue of tailings ponds. Through this group, the Government of Canada and Indigenous groups are working together to explore options that may include the development of regulations under the Fisheries Act to authorize releases of oil sands mining effluent under strict effluent quality standards that are protective of the fish and fish habitat. At present, tailings ponds are not allowed to discharge effluent that contains deleterious substances.

[Français]

Le président : Merci.

Nous allons prendre encore quelques minutes du temps du ministre; j'aimerais demander au sénateur Carignan et à la sénatrice Miville-Dechêne de poser chacun leur question, et le ministre pourra ensuite répondre aux deux questions en même temps. Je vous rappelle également que, même si le ministre nous quitte dans quelques minutes, ses collègues seront avec nous jusqu'à 11 heures pour répondre aux questions.

Chantal Cardinal, greffière du comité : Je m'excuse de vous interrompre, monsieur le président; la sénatrice McCallum avait la main levée pour la première ronde, tandis que le sénateur Carignan et la sénatrice Miville-Dechêne, c'est pour la deuxième ronde.

Le président : Je ne la voyais pas sur la liste.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Merci de comparaître, monsieur le ministre. Les Premières Nations de la région d'Athabasca cherchent depuis des années des solutions à la crise des bassins de décantation. Depuis près de 30 ans, ils attendent en vain une solution alors que le problème n'est pas de leur fanit.

Dans un esprit de collaboration, vous engageriez-vous à rencontrer les groupes autochtones de la région des sables bitumineux de l'Athabasca pour voir en quoi l'approche du Canada en matière de gestion des déchets dans cette région est conforme à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones? Votre gouvernement pourrait-il aussi discuter de son engagement à délimiter, pour en prioriser l'assainissement, les sites et zones contaminés où vivent les peuples autochtones et les Canadiens racialisés et à faible revenu, et à reconnaître le droit à un environnement sain dans les lois fédérales, et enfin à présenter un projet de loi exigeant l'élaboration d'une stratégie de justice environnementale et l'examen du lien entre la race, le statut socioéconomique et l'exposition au risque environnemental?

M. Guilbeault : Merci beaucoup, madame la sénatrice. Je vous remercie de votre question et des efforts que vous faites pour défendre les intérêts de ces groupes. En fait, il y a environ deux semaines, j'ai rencontré certains de ces groupes à Edmonton. C'était ma première rencontre avec eux, mais ce ne sera sûrement pas la dernière. Vous savez peut-être qu'en janvier 2021, Environnement et Changement climatique Canada a lancé un groupe de travail Couronne-Autochtones qui s'intéresse expressément aux bassins de décantation. Grâce à lui, le gouvernement du Canada et les groupes autochtones étudient ensemble diverses possibilités au nombre desquelles se trouve l'élaboration de règlements en vertu de la Loi sur les pêches pour assujettir les rejets d'effluents des mines de sables bitumineux à des normes strictes de qualité des effluents de façon à protéger le

On your third point, as you may have seen in Bill S-5, we are making specific reference and paying special attention to populations that are being victimized or that are bearing the brunt of environmental pollution; definitely Indigenous populations, but also marginalized populations across the country. You may have seen that in the House of Commons, the government is supporting a bill that was introduced by Elizabeth May. It's Bill C-226 on environmental racism. It's a private member's bill that the government is supporting. We will be working with Ms. May to develop this and try to make sure that it is adopted in the House of Commons. Then the Senate will be able to tackle this issue as well.

Senator McCallum: The request for the meeting just came in this morning before this meeting, so they are re-requesting a meeting.

As to my second question, can the minister ensure that the liability for cleanup of oil sands tailings belongs to industry and will not be downloaded to municipalities, the province or Indigenous communities?

Mr. Guilbeault: As I said, I had a first meeting with some organizations a few weeks ago, but it's certainly not the last time I will meet with them, and I would be happy to do that again.

In terms of your second question, we are working with the department and Indigenous communities as part of this Crown-Indigenous working group on tailings ponds to define how we move forward, specifically with the issue of tailings ponds. So we will be in collaboration with Indigenous people defining the path forward.

[Translation]

The Chair: Thank you, minister.

Senator Carignan and Senator Miville-Dechêne, please each ask your question so the minister can then answer both questions at the same time.

Senator Carignan: Bill C-12 provides a specific obligation to consult the provinces; we don't see that obligation in Bill S-5 regarding the implementation framework to be adopted, and that presents a risk of overlap in areas of provincial jurisdiction. Are you considering the possibility of an amendment to include that specific obligation to consult the provinces?

poisson et son habitat. À l'heure actuelle, il est interdit de rejeter à partir des bassins de décantation des effluents contenant des substances nocives.

Pour ce qui est de votre troisième point, comme vous l'avez peut-être vu dans le projet de loi S-5, nous accordons une attention particulière aux populations qui sont victimisées ou qui sont les plus touchées par la pollution environnementale, ce qui englobe évidemment des populations autochtones, mais aussi des populations marginalisées d'un peu partout au Canada. Vous avez peut-être vu qu'à la Chambre des communes, le gouvernement appuie un projet de loi proposé par Elizabeth May. Il s'agit du projet de loi C-226 sur le racisme environnemental. C'est une mesure d'initiative parlementaire que le gouvernement appuie. Nous allons travailler avec Mme May pour améliorer cette mesure et tenter de la faire adopter aux Communes. Le Sénat pourra alors se saisir de cette question également.

La sénatrice McCallum : La demande de réunion a été présentée ce matin, juste avant la séance. Ces groupes demandent donc une nouvelle rencontre.

À propos de ma deuxième question, le ministre peut-il s'assurer que la responsabilité du nettoyage des résidus des sables bitumineux sera assumée par l'industrie et ne sera pas refilée aux municipalités, à la province ou aux communautés autochtones?

M. Guilbeault : Comme je l'ai dit, j'ai eu une première rencontre avec certaines organisations il y a quelques semaines, mais ce n'est certainement pas la dernière. C'est avec plaisir que je les rencontrerai de nouveau.

Pour revenir à votre deuxième question, nous travaillons avec le ministère et les communautés autochtones dans le cadre de ce groupe Couronne-Autochtones sur les bassins de décantation afin de voir comment nous allons nous y prendre, particulièrement en ce qui concerne ce problème précis. Nous collaborerons donc avec les peuples autochtones pour tracer la voie à suivre.

[Français]

Le président : Merci, monsieur le ministre.

Sénateur Carignan et sénatrice Miville-Dechêne, veuillez poser chacun votre question afin que le ministre puisse ensuite répondre aux deux questions en même temps.

Le sénateur Carignan : Le projet de loi C-12 prévoit une obligation de consultation spécifique envers les provinces; on ne voit pas cette obligation dans le projet de loi S-5 quant au cadre d'application que l'on prévoit adopter, et cela présente un risque de chevauchement sur les champs de compétence des provinces. Envisagez-vous la possibilité d'un amendement pour inclure cette obligation spécifique de consulter les provinces?

Senator Miville-Dechêne: My question is about the right to a healthy environment and it will be direct and concrete.

Minister, when do you think the economy has to be put ahead of the planet? It's a concept that was actually dismissed and ridiculed by Al Gore, quite a few years ago; in 2006, I think.

Mr. Guilbeault: On the jurisdiction question, the environment is an area of shared jurisdiction between the federal government and the provinces and territories, of course. We hold consultations on a regular basis on a whole range of items, in particular through the meeting of federal, provincial and territorial ministers of the environment. The department is also in virtually constant discussions with their counterparts in the provinces and territories.

On your question, Senator Miville-Dechêne, I think we can't hope to live in a prosperous society if the development of the society comes at the expense of living conditions on Earth. I think that the question answers itself.

Of course, human activity has impacts on the environment, and our role as a society is to work to constantly minimize those impacts so we are able to leave our children and our grandchildren a planet that will be in better health than when we inherited it.

The Chair: Thank you for being with us this morning, minister. This is an excellent introduction to Bill S-5.

I believe I understand that your colleagues will be staying with us for another 50 minutes, and that is much appreciated. Thank you, minister.

Mr. Guilbeault: Thank you.

The Chair: Senator Miville-Dechêne, I think you have a question for the officials.

Senator Miville-Dechêne: Absolutely. So, I'm interested in labelling, because it's a fairly complicated field and one I've worked on in the past. There isn't a lot of space on labels.

You want to warn consumers about toxic and harmful substances. What are you going to do? I can't imagine — even though it would be wonderful to do it — that you can give information about toxicity. If you give only the incomprehensible and unknown name of some chemical on the label, nobody is going to be able to understand that the product is toxic or hazardous in the long term.

La sénatrice Miville-Dechêne : Ma question est à propos du droit à l'environnement sain et sera directe et concrète.

Monsieur le ministre, quand pensez-vous qu'il faut faire passer l'économie avant la planète? C'est un concept qui a quand même été mis de côté et ridiculisé par Al Gore, il y a bien des années; en 2006, je crois.

M. Guilbeault : Sur la question des champs de compétence, l'environnement est, bien sûr, un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Nous menons des consultations sur une base régulière sur tout un ensemble d'éléments, notamment au moyen de la rencontre des ministres de l'Environnement du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires. Le ministère est également en discussion quasi constante avec leurs vis-à-vis des provinces et des territoires.

Quant à votre question, sénatrice Miville-Dechêne, je pense que l'on ne peut pas espérer vivre dans une société prospère si le développement de cette société se fait au détriment des conditions de vie sur terre. Je pense que poser la question, c'est y répondre.

Bien sûr, l'activité humaine a des impacts sur l'environnement, et notre rôle en tant que société est de travailler à minimiser de plus en plus ces impacts afin que nous puissions léguer à nos enfants et à nos petits-enfants une planète qui sera en meilleure santé que lorsque nous en avons hérité.

Le président : Merci d'avoir été parmi nous ce matin, monsieur le ministre. C'est une belle introduction du projet de loi S-5.

Je crois comprendre que vos collègues resteront avec nous pendant encore 50 minutes, et c'est très apprécié. Merci, monsieur le ministre.

M. Guilbeault : Merci.

Le président : Sénatrice Miville-Dechêne, je crois que vous avez une question pour les fonctionnaires.

La sénatrice Miville-Dechêne : Absolument. Donc, je m'intéresse à l'étiquetage, parce que c'est un domaine assez compliqué sur lequel j'ai déjà travaillé. Il n'y a pas beaucoup d'espace sur les étiquettes.

Vous voulez prévenir les consommateurs sur les produits toxiques et nocifs. Qu'allez-vous faire? Je ne peux pas m'imaginer — même si ce serait formidable de le faire — que vous pouvez donner des indications sur la toxicité. Si vous indiquez sur l'étiquette seulement le nom incompréhensible et inconnu d'un produit chimique quelconque, personne ne sera en mesure de comprendre que ce produit est toxique ou dangereux à long terme.

What are you planning in this regard? It's actually a little revolution in labelling.

Mr. Moffet: We already have the necessary authority in the act to impose obligations concerning public information. So it isn't a question of amending the act, but there actually are possibilities for expanding the information given to consumers. We have started a consultation on this. I'm going to ask my colleague to give you some more information about this initiative.

Ms. Farquharson: As you mentioned, the government has committed to improving transparency in the supply chain and strengthening mandatory product labelling. There are national consultations going on how about this and those consultations will be a chance to introduce the government's measures regarding consumer products such as cleaning products and flame retardants in upholstered furniture.

As well, Health Canada is having Canadians participate in potential changes to the Cosmetics Regulations under the Food and Drugs Act, to increase transparency concerning the presence of allergens and perfumes used in cosmetics.

Senator Galvez: I have two quick questions. One of the questions will relate to a technical amendment I'd like to make.

[English]

In our entire bill, for every single mention of the Schedule 1 list, it says the list of toxic substances in Schedule 1. When we go back to the actual list, it just mentions Schedule 1. The part on the list of toxic substances is not there. I think this is a clerical mistake and, for clarity, we should be adding that.

Bill S-5 creates a list of substances capable of becoming toxic. I understand it's intended as a watch list and could encourage business to avoid these substances until more information can be collected to determine if the substances are indeed toxic or not. But I'm afraid that this list might become like a parking lot and create uncertainty for businesses. There seems to be no conditions or obligations once a substance has been added to the list of those capable of becoming toxic.

Actually, section 77(1) of Bill S-5 says, "If the Ministers have conducted an assessment . . ." The question is: Could a substance appear on this list forever? Is there a deadline for action when a substance is added to the list? If not, why not? Finally, if these substances are added to the list because they require more study on their potential toxicity, do we have the

Que prévoyez-vous à ce niveau? C'est quand même une petite révolution dans l'étiquetage.

M. Moffet : Nous avons déjà l'autorité requise dans la loi pour imposer des obligations concernant les données ou l'information publique. Donc, ce n'est pas une question d'amendement à la loi, mais effectivement, il y a des possibilités d'augmenter l'information qui est donnée aux consommateurs. Nous avons commencé une consultation à ce sujet. Je vais demander à ma collègue de vous donner plus d'information sur cette initiative.

Mme Farquharson : Le gouvernement, comme vous l'avez mentionné, s'est engagé à améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement et à renforcer l'étiquetage obligatoire des produits. Il y a des consultations nationales en ce moment à ce sujet et ces consultations permettront de présenter les mesures gouvernementales relatives aux produits de consommation, comme les produits de nettoyage et les retardateurs de flamme dans les meubles rembourrés.

De plus, Santé Canada fait participer les Canadiens aux changements potentiels au Règlement sur les cosmétiques en vertu de la Loi sur les aliments et drogues, afin d'accroître la transparence concernant la présence d'allergènes et de parfums utilisés dans les cosmétiques.

La sénatrice Galvez : J'ai deux questions rapides. Une de ces questions sera en lien avec un amendement technique que j'aimerais apporter.

[Traduction]

Dans l'ensemble du projet de loi, à chaque mention de l'annexe 1, il est question de la liste des substances toxiques qui s'y trouve. Or, lorsqu'on essaie de consulter la liste proprement dite, on ne trouve que la mention Annexe 1. Pas question de « liste des substances toxiques ». Ce doit être une omission au stade de la rédaction. Par souci de clarté, nous devrions ajouter ce segment.

Le projet de loi S-5 crée une liste de substances susceptibles de devenir toxiques. Je crois comprendre qu'il s'agit d'une liste de surveillance et qu'elle pourrait encourager les entreprises à éviter ces substances jusqu'à ce qu'on sache si elles sont effectivement toxiques ou non. Mais je crains que cette liste ne devienne une sorte de salle d'attente et ne suscite de l'incertitude pour les entreprises. Il ne semble pas y avoir de conditions ou d'obligations à respecter, une fois qu'une substance est ajoutée à la liste des substances pouvant devenir toxiques.

En fait, le paragraphe 77(1) du projet de loi S-5 dispose : « Après avoir effectué [...] une évaluation [...], les ministres publient... » La question est la suivante : une substance pourrait-elle figurer à jamais sur cette liste? Y a-t-il une date limite pour se prononcer, lorsqu'une substance est ajoutée à la liste? Sinon, pourquoi? Enfin, si des substances sont ajoutées à la

capacity to assess all the substances included on the list, especially given the already lengthy timelines for substances to appear on the toxic list? Thank you.

Mr. Moffet: Those are interesting questions, senator. First of all, your point about the labelling of the list is quite deliberate. As you know, the test in CEPA under section 64 is whether a substance is considered toxic as defined in the act. That is the term in the act, but then if a substance is found to be toxic, ministers can recommend that the Governor-in-Council add the substance to the schedule.

The schedule doesn't have to have the name "toxic." It has in the past. We are recommending removing that term from the list. The reason for that is because the test for the term to be considered toxic is not what one would normally think of as toxic. In other words, the criteria go well beyond what one normally thinks of as a toxic substance and includes substances that pose a risk to health and environment for various reasons, including, for example, greenhouse gases.

To avoid confusion, we're suggesting the public list doesn't need to be called a list of toxic substances. It can be the list of substances or it could have a different name that makes more sense in common language.

Your other questions were about the watch list. I want to clarify that the watch list is not intended to be a list of substances for which the government has insufficient information. It's not a parking lot where we look at something and say, well, we're really not sure. The idea of the watch list is that there will be some substances that have hazardous characteristics, but in their current use, there is no risk of exposure. They may be created in an industrial process and it is entirely self-contained, and then transformed before any emissions occur, for example. Or they may be a substance like a cancer drug that has harm, but we absolutely know it's only used for one purpose. It's designed to be harmful, but we need to use it to address cancer, so we're not going to regulate it under CEPA.

What we're saying is that if there is some other use that emerges in the future, we're going to look again at this substance and determine whether there is a risk associated with the new exposure. That's why a substance would be placed on the watch list.

If we need more information to conclude an assessment, we won't conclude, and we will continue assessing until we have sufficient information to draw a conclusion. I just want to clarify the purpose of the watch list.

liste parce qu'elles nécessitent plus d'études sur leur possible toxicité, avons-nous la capacité d'évaluer toutes les substances inscrites, d'autant plus que de longs délais s'écoulent avant qu'elles n'y soient ajoutées? Merci.

M. Moffet : Ce sont là des questions intéressantes, madame la sénatrice. Tout d'abord, c'est un choix délibéré qui a été fait au sujet de la désignation de la liste. Comme vous le savez, aux termes de l'article 64 de la LCPE, il faut déterminer si une substance est considérée comme toxique au sens de la loi. C'est le terme employé dans la loi, mais si une substance est jugée toxique, les ministres peuvent recommander que le gouverneur en conseil l'ajoute à l'annexe.

Le titre de l'annexe ne doit pas nécessairement comprendre le qualificatif « toxique ». Il a été employé par le passé, mais nous en recommandons la suppression. C'est que le critère utilisé pour déterminer ce qui est toxique ne correspond pas à ce qu'on peut normalement considérer comme tel. Autrement dit, les critères vont bien au-delà de ce que l'on considère normalement comme toxique et s'applique à des substances qui présentent un risque pour la santé et l'environnement pour diverses raisons, par exemple les gaz à effet de serre.

Pour éviter toute confusion, nous disons que la liste publique n'a pas besoin d'employer le qualificatif « toxique ». On peut dire que c'est une liste de substances ou préférer une désignation différente qui est plus logique dans la langue commune.

Vos autres questions portaient sur la liste de surveillance. Je tiens à préciser que ce n'est pas une liste de substances sur lesquelles le gouvernement ne dispose pas de renseignements suffisants. Ce n'est pas une salle d'attente où se trouvent des substances à étudier parce que nous ne savons pas trop. L'idée de la liste de surveillance, c'est qu'il y a des substances qui ont des caractéristiques dangereuses, mais dont utilisation actuelle ne présente aucun risque. Elles peuvent être créées par un processus industriel et être entièrement confinées, puis transformées avant tout déversement, par exemple. Ou il peut s'agir d'une substance comme un médicament contre le cancer qui a des effets nocifs, mais il est certain qu'elle n'est utilisée qu'à une seule fin. Elle est conçue pour être nocive, mais elle sert à lutter contre le cancer. Nous n'allons donc pas la réglementer en vertu de la LCPE.

Ce que nous disons, c'est que, si une autre utilisation survient à l'avenir, nous allons examiner de nouveau cette substance et voir si une exposition différente présente un risque. C'est pourquoi certaines substances sont inscrites sur la liste de surveillance.

Si nous avons besoin de plus d'information pour terminer l'évaluation, nous ne tirerons aucune conclusion et nous poursuivrons l'évaluation jusqu'à ce que nous ayons suffisamment d'information pour en tirer une. Je veux simplement clarifier l'objet de la liste de surveillance.

Senator Kutcher: I would like to continue along the same lines of the earlier question. Maybe this question would be best directed to Mr. Moffet.

Can you give us specific areas of current biomonitoring and research that you think need to be enhanced to meet the new additional demands for Bill S-5 and to ensure that they are not project based — as some of the research currently is — but are generationally sustainable, and advise how that would be achieved? That would be the first question.

The second question which follows from that is that the National Institutes of Health have a National Toxicology Program, which is not a bad one. Are there links with Canada to the National Toxicology Program in the United States? If so, what is the relationship, and do you share information and assessments so that we don't have unnecessary duplication and waste of time and resources? If so, how are those links established? Thank you.

Mr. Moffet: Both excellent questions. I'll start and then turn to my colleague Mr. Carreau from Health Canada.

In general we recognize that there will be a direct linkage between the implementation of both the general obligations established by the creation of a right to a healthy environment and the focus on environmental justice and vulnerable populations, the link between those concepts, and the need for continued biomonitoring to identify adverse effects on vulnerable populations.

Mr. Carreau can explain the current program and the plans for augmenting that program, but I would emphasize at the outset that all of our work, both on the health and the environment fronts, is done in close collaboration with academia and counterparts in the United States and the rest of the world. In particular, we have a very close working relationship with the OECD and the European Union so that, as you said, we're not reinventing the wheel. Of course, we need to do monitoring in Canada, but for basic scientific tests, scientific methodologies and emerging science, we have ongoing information-sharing processes that have been in place for decades.

Mr. Carreau: Thanks, Mr. Moffet, and thanks, senator, for the question.

Indeed, at Health Canada there is a recognition that we need to enhance our biomonitoring programs moving forward. I see two key areas we have identified for enhancement. The first is in recognition of Bill S-5 and the emphasis on vulnerable populations that are more predominantly exposed or more vulnerable to being exposed to chemicals, including Indigenous and marginalized communities.

Le sénateur Kutcher : Voici une question qui fait suite à la précédente et qu'il vaut sans doute mieux adresser à M. Moffet.

Y a-t-il des secteurs précis de la biosurveillance et de la recherche où des améliorations s'imposent, selon vous, si on veut répondre aux nouvelles exigences du projet de loi S-5 et veiller à ce qu'ils ne soient pas axés sur des projets — comme c'est le cas actuellement pour certaines recherches —, de sorte que les travaux puissent se poursuivre durablement? Comment peut-on y arriver? Voilà ma première question.

La deuxième découle de la première. Les National Institutes of Health ont un programme national de toxicologie, et il n'est pas mauvais. Y a-t-il des liens entre le Canada et le National Toxicology Program des États-Unis? Dans l'affirmative, quelle en est la nature? Mettez-vous en commun de l'information et des évaluations pour éviter les chevauchements inutiles et le gaspillage de temps et de ressources? Dans l'affirmative, comment ces liens sont-ils établis? Merci.

M. Moffet : Ce sont deux excellentes questions. Je vais commencer, puis je céderai la parole à mon collègue, M. Carreau, de Santé Canada.

En général, nous reconnaissons qu'il y aura un lien direct entre le respect des obligations générales établies par la création d'un droit à un environnement sain et l'accent mis sur la justice environnementale et les populations vulnérables, un lien entre ces idées et la nécessité de poursuivre la biosurveillance pour cerner les effets nocifs sur les populations vulnérables.

M. Carreau peut expliquer le programme actuel et les plans d'expansion du programme, mais je tiens à souligner au départ que tout notre travail, sur les plans tant de la santé que de l'environnement, est effectué en étroite collaboration avec les universitaires et des collègues aux États-Unis et dans le reste du monde. En particulier, nous avons une relation de travail très étroite avec l'OCDE et l'Union européenne afin d'éviter de réinventer la roue, comme vous l'avez dit. Bien sûr, nous devons faire de la surveillance au Canada, mais pour les tests scientifiques de base, les méthodologies scientifiques et la science émergente, nous avons des processus de mise en commun de l'information qui sont en place depuis des décennies.

M. Carreau : Merci, monsieur Moffet, et merci de votre question, monsieur le sénateur.

En effet, Santé Canada reconnaît qu'il faut améliorer les programmes de biosurveillance à l'avenir. Je distingue deux domaines clés que nous avons choisis pour apporter des améliorations. Il faut d'abord prendre acte du projet de loi S-5 et de l'importance accordée aux populations vulnérables qui sont plus exposées ou risquent plus d'être exposées à des produits chimiques, dont des collectivités autochtones et marginalisées.

We certainly need to get a better understanding of the biomonitoring data from those communities that are more predominantly impacted by chemical exposure, because currently it is recognized as an area to improve.

You also mentioned study-based initiatives in Health Canada, and you're quite right. As I mentioned in my previous interventions, we have some very key study-based biomonitoring programs, which have been integral to informing our programs. We see the need to enhance and enlarge those in collaboration with the academic community domestically to ensure we have longitudinal studies making the best use of biobanks, as you mentioned, and other pieces of information to ensure there is a long-lasting data set to inform the risks of chemicals to Canadians.

Lastly, I'll build on Mr. Moffet's point that we work collaboratively with our colleagues in the U.S. and jurisdictions internationally, including the European Commission, the World Health Organization and others, to collaborate on biomonitoring efforts to enhance the global scientific weight of science that is used to inform our actions in Canada.

[Translation]

Senator Carignan: I'm going to come back to the question I asked the minister, who gave me an answer by referring me back to shared jurisdiction. I studied shared jurisdiction in my constitutional law class over 30 years ago. So I didn't need a clear answer from the minister. Regarding the ongoing consultations that officials are holding, I'm already aware of them. That is also true for carbon neutrality, although that is a specific provision under which the minister may take the views of the Indigenous peoples and the provincial and territorial governments into consideration. That provision is set out in Bill C-12. Again, this is the same context of shared jurisdiction and officials talking among themselves. Do you plan to include this specific obligation, that requires that the provinces and Indigenous peoples be consulted, in Bill S-5? If so, why was it rejected? If not, why?

Mr. Moffet: I'm going to ask my colleague, Ms. Farquharson, to answer in greater detail, but I will say that there is already an institution, a process and an obligation in the existing act. There are national advisory councils, and we have to consult them for every key decision made under the act. The councils are made up of representatives of each province and territory and several representatives of the Indigenous peoples.

There is also a new provision in subsection 73(3). Perhaps Ms. Farquharson can explain that provision?

Il nous faut certainement mieux comprendre les données de biosurveillance provenant des collectivités les plus exposées aux produits chimiques. Il est désormais reconnu que des améliorations s'imposent à cet égard.

Vous avez également évoqué des initiatives fondées sur des études à Santé Canada, et vous avez tout à fait raison. Comme je l'ai dit dans mes interventions précédentes, nous avons de très importants programmes de biosurveillance fondés sur des études. Ils ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration de nos programmes. Nous estimons qu'il faut les améliorer et leur donner plus d'ampleur avec la collaboration du milieu universitaire canadien. Nous aurons ainsi des études longitudinales qui utilisent au mieux les biobanques, comme vous l'avez fait remarquer, et d'autres éléments d'information pour nous assurer un ensemble de données dans la durée pour nous éclairer sur les risques que les produits chimiques font peser sur les Canadiens.

Enfin, je reviens sur ce que M. Moffet a dit de notre collaboration avec nos collègues des États-Unis et d'autres pays et organisations, dont la Commission européenne et l'Organisation mondiale de la santé. Il faut collaborer aux efforts de biosurveillance pour enrichir le bagage scientifique mondial qui guide notre action au Canada.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je vais revenir à la question que j'ai posée au ministre, qui m'a donné une réponse en me renvoyant à la compétence partagée. J'ai étudié la compétence partagée lors de mon cours de droit constitutionnel il y a plus de 30 ans. Donc, je n'ai pas eu de réponse claire de la part du ministre. En ce qui concerne les consultations que les fonctionnaires mènent en permanence, j'étais déjà au courant. C'est également vrai pour la carboneutralité, qui est pourtant une disposition spécifique selon laquelle le ministre doit prendre en compte les points de vue des peuples autochtones et des gouvernements des provinces et des territoires. Cette disposition est prévue dans le projet de loi C-12. Encore une fois, il s'agit du même contexte de compétences partagées et de fonctionnaires qui se parlent entre eux. Prévoyez-vous inclure cette obligation spécifique qui exige de consulter les provinces et les peuples autochtones dans le projet de loi S-5? Si oui, pourquoi cela a-t-il été rejeté? Sinon, pourquoi?

M. Moffet : Je vais demander à ma collègue Mme Farquharson de répondre plus en détail, mais je vais mentionner qu'il y a déjà une institution, un processus et une obligation dans la loi actuelle. Il y a les conseils consultatifs nationaux, et nous devons les consulter pour chaque prise de décision clé conformément à la loi. Ces conseils sont composés de représentants de chaque province et territoire et de quelques représentants des peuples autochtones.

Il y a aussi une nouvelle disposition au paragraphe 73(3). Peut-être que Mme Farquharson peut expliquer cette disposition?

Ms. Farquharson: Mr. Moffet referred to a new requirement that a plan of priorities be created for evaluating products and substances and for other priorities in the chemicals management program. The priorities plan will have to be prepared in the two years after the act comes into force. That requires consultation with all the interested parties, including the provinces and territories and the Indigenous peoples. There are also, everywhere in the bill and in CEPA, a number of opportunities for consultation. We talked earlier about the implementation framework for the right to a healthy environment and the opportunities for consultations on each regulation or on the other instruments used to manage chemical risks.

Senator Carignan: Would it be possible to get a table or a representation of the various sections with the obligations associated with the consultations? I don't know whether you would have that information internally, but it would be useful for the committee to know the various specific obligations. We could then assess whether the obligation provided in the act is sufficient and determine whether we should propose specific amendments.

The Chair: Mr. Moffet, if you could send that information to our clerk, we will make sure that committee members receive a copy.

Mr. Moffet: Yes, certainly.

Senator Carignan: Thank you, that is much appreciated.

Senator Miville-Dechêne: I'm interested in the protection of vulnerable populations and the documentation needed for proving there are cumulative effects of this chemical pollution. Those effects are hard to prove and document. I wonder why this bill doesn't specify the powers of the minister to order the companies in question to do mandatory testing on certain products that, for example, are suspected of having cumulative effects.

Mr. Moffet: People should read these new amendments to the current act. CEPA already contains that kind of provision. I would ask my colleague from Health Canada to explain how they use section 70, for example.

Senator Miville-Dechêne: Has that provision been used in the past?

Mr. Carreau: You're asking an excellent question about cumulative effects. You're right, the scientific evidence is not yet sufficient to establish all cumulative effects. It will take an investment in science to identify the cumulative risks for all Canadians. As my colleague Mr. Moffet said, the act contains a provision for asking that tests be done by industry, academia, or another source. That provision is already in the act.

Mme Farquharson : M. Moffet fait référence à une nouvelle exigence pour préparer un plan des priorités pour l'évaluation des produits et des substances et pour les autres priorités du programme de gestion des substances. Il faut préparer ce plan de priorité au cours des deux années après l'entrée en vigueur de la loi. Cela exige une consultation avec toutes les parties intéressées, y compris les provinces et les territoires ainsi que les peuples autochtones. On trouve aussi, partout dans le projet de loi et dans la LCPE, plusieurs possibilités pour la consultation. On a déjà parlé du cadre de mise en œuvre pour le droit à un environnement sain et des possibilités de consultations sur chaque règlement ou sur les autres instruments utilisés pour gérer les risques des substances.

Le sénateur Carignan : Serait-il possible d'avoir un tableau ou une représentation des différents articles avec les obligations liées aux consultations? Je ne sais pas si vous auriez cette information à l'interne, mais il serait utile que le comité connaisse ces différentes obligations spécifiques. On pourrait alors évaluer si l'obligation prévue dans la loi est suffisante et déterminer si l'on doit proposer des amendements en particulier.

Le président : Monsieur Moffet, si vous pouviez faire parvenir cette information à notre greffière, on s'assurera que les membres du comité en reçoivent une copie.

M. Moffet : Oui, certainement.

Le sénateur Carignan : Merci, c'est très apprécié.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je m'intéresse à la protection des populations vulnérables et à la documentation nécessaire pour prouver qu'il y a des effets cumulatifs de cette pollution par les produits chimiques. Ces effets sont difficiles à prouver et à documenter. Je me demande pourquoi, dans ce projet de loi, on ne précise pas les pouvoirs du ministre pour ce qui est d'ordonner aux entreprises en cause de faire des tests obligatoires sur certains produits que l'on soupçonne, par exemple, d'avoir des effets cumulatifs.

M. Moffet : On doit lire ces nouveaux amendements à la loi actuelle. La LCPE contient déjà une telle disposition. Je demanderais à mon collègue de Santé Canada d'expliquer la façon dont ils utilisent l'article 70, par exemple.

La sénatrice Miville-Dechêne : Cette disposition a-t-elle déjà été utilisée?

M. Carreau : Vous posez une excellente question concernant les effets cumulatifs. Vous avez raison, la preuve scientifique n'est pas encore suffisante pour établir tous les effets cumulatifs. Il faudra un investissement en science pour identifier les risques cumulatifs pour tous les Canadiens. Comme mon collègue M. Moffet l'a dit, la loi contient une disposition visant à demander que des tests soient effectués par l'industrie, les académies ou autres. Cette disposition existe déjà dans la loi.

Senator Miville-Dechêne: Has that provision been used in the past to require that industry do tests?

Mr. Carreau: I would ask my colleagues at Environment and Climate Change Canada to say whether the provision has been used in the past. I know it hasn't been used recently, because the information was already available for managing human health risk assessments. Mr. Moffet or other witnesses could confirm whether it has been used in the past. That information is certainly available.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

The Chair: Mr. Moffet?

Mr. Moffet: We can give examples to the clerk.

Senator Miville-Dechêne: In writing.

The Chair: Excellent.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

[*English*]

Senator Patterson: I do have some questions that are based on my discussions with the Chemistry Industry Association of Canada, with which I know the department has been interfacing.

First, will the revised CEPA preserve exceptions which are in place under the current prohibition regulations, which include the use of transformative chemistry, inside-the-fence uses, and research and development?

Mr. Moffet: The way in which the government imposes restrictions on substances that have been identified as meeting the criteria of toxic in the act is via regulations or other risk-management measures, not pursuant to the statute directly. The statute then gives us authority to design those measures, including regulations, in a way that we can make, for example, an absolute prohibition, or we can carve out exceptions, as you said, senator, for things like research and development. That broad authority to tailor a risk-management measure to circumstances will be retained in the act. That is for existing substances. There is a similarly flexible approach for new substances. The short answer is that yes, we will retain the broadly flexible approach for new substances as well.

Senator Patterson: Thank you. I would like to ask about the watch list. This may be a little technical, but is there a duplication or ambiguity in connection with the provisions respecting the watch list and CEPA? I'm thinking of section 64

La sénatrice Miville-Dechêne : A-t-on déjà utilisé cette disposition pour obliger l'industrie à faire des tests?

M. Carreau : Je demanderais à mes collègues d'Environnement et Changement climatique Canada de dire si la disposition a déjà été utilisée. Je sais qu'elle n'a pas été utilisée récemment, car les renseignements étaient déjà disponibles pour gérer les évaluations de risques pour la santé humaine. M. Moffet ou d'autres témoins pourraient confirmer si on l'a utilisée par le passé. Cette information est sûrement disponible.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

Le président : Monsieur Moffet?

M. Moffet : Nous pouvons donner des exemples à la greffière.

La sénatrice Miville-Dechêne : Par écrit.

Le président : Excellent.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Patterson : J'ai quelques questions qui découlent de mes discussions avec l'Association canadienne de l'industrie de la chimie, avec laquelle, je le sais, le ministère est en contact.

Premièrement, la LCPE révisée préservera-t-elle les exceptions prévues par l'actuelle réglementation interdisant certains produits, comme le recours à la chimie transformatrice, les utilisations en confinement ainsi que la recherche et le développement?

M. Moffet : Le gouvernement impose des restrictions sur les substances qui correspondent aux critères de toxicité de la loi au moyen de règlements ou d'autres mesures de gestion des risques, et non pas directement en vertu de la loi. La loi nous autorise à concevoir ces mesures, y compris les règlements, de manière que nous puissions, par exemple, imposer une interdiction absolue ou prévoir des exceptions, comme vous l'avez dit, monsieur le sénateur, pour des activités comme la recherche-développement. Ce vaste pouvoir d'adaptation des mesures de gestion du risque aux circonstances sera conservé dans la loi. Voilà pour les substances existantes. Il existe une approche tout aussi souple pour les substances nouvelles. La réponse brève est oui, nous allons conserver une approche très souple pour les nouvelles substances également.

Le sénateur Patterson : Merci. J'ai une question peut-être un peu technique à poser au sujet de la liste de surveillance. Y a-t-il un dédoublement ou une ambiguïté relativement aux dispositions sur la liste de surveillance et la LCPE? Je pense aux critères de

criteria, which refers to “constitute or may constitute a danger,” versus the wording in the watch list, “capable of becoming toxic.”

How will substances be added to the watch list and how will they come off?

Mr. Moffet: Thank you, senator. That’s an important insight and recognition that there is some overlap in the language. You’re right, the test in CEPA under section 64 includes the concept of “may” or “might.” We have tended to interpret — the goal is to add substances to the list of toxic substances that need risk management based on current or planned uses. Then, as I explained in an earlier answer, if a substance does not need risk management now based on its current and planned uses, but has characteristics where we think there could be a risk if it is used differently, then we would add it to the watch list.

We appreciate that it will be important to provide further clarification to Canadians and to industry about the basis on which we will make this decision. We’ll do that in two ways. There is a two-step process to add a substance to Schedule 1. First, there needs to be a scientific assessment that the substance meets the criteria. That has to be published, commented on and then put in a final publication, so there is a full explanation provided to Canadians with opportunities to comment.

Then there is also a two-step process to add the substance to Schedule 1: again, a publication with a rationale, a comment period and final publication. Ministers will be obliged to explain the reasoning for putting a substance on Schedule 1. Similarly, we will provide as a matter of policy an explanation for why we are adding a substance to the watch list and not adding it to Schedule 1.

Over time, we expect to provide additional clarifying material both to guide internal decision making and to provide some public clarity about the basic process and considerations that will go into these decisions.

Senator Patterson: Thank you.

Senator McCallum: When I looked at the subclauses under clause 10 of Bill S-5, they were going to extend the pollution prevention planning authority, which is good to see because prevention of pollution is critical for First Nations lands and lives, which have always been subordinated by industry.

l’article 64, qui dit « mettre en danger », par opposition au libellé de la liste de surveillance, « potentiellement toxique ».

Comment les substances seront-elles ajoutées à la liste de surveillance et comment en seront-elles retirées?

M. Moffet : Merci, monsieur le sénateur. C’est un point de vue important, cette reconnaissance du fait qu’il peut y avoir un flottement dans le libellé. Vous avez raison de le dire, le critère de l’article 64 de la LCPE comprend, dans la version anglaise, le terme « may ». Nous avons eu tendance à interpréter... L’objectif est d’ajouter des substances à la liste des substances toxiques qui nécessitent une gestion des risques en fonction des utilisations qui ont cours ou sont prévues. Ensuite, comme je l’ai expliqué dans une réponse précédente, si une substance ne nécessite aucune gestion des risques en raison de ses utilisations actuelles et prévues, mais présente des caractéristiques qui, selon nous, pourraient constituer un risque si elle est utilisée différemment, alors nous l’ajoutons à la liste de surveillance.

Nous en sommes conscients, il sera important de fournir des éclaircissements supplémentaires aux Canadiens et à l’industrie au sujet des critères de décision. Nous allons procéder de deux façons. Il y a un processus en deux étapes pour ajouter une substance à l’annexe 1. Premièrement, il faut une évaluation scientifique confirmant que la substance répond aux critères. Elle doit être publiée et faire l’objet d’observations avant la publication d’une version finale, de sorte qu’une explication complète soit fournie aux Canadiens, qui auront l’occasion de faire valoir leur point de vue.

Il y a ensuite un processus en deux étapes pour ajouter la substance à l’annexe 1 : encore une fois, une publication avec une justification, une période réservée aux observations et la publication finale. Les ministres seront tenus d’expliquer le raisonnement qui justifie l’ajout d’une substance à l’annexe 1. De même, nous aurons comme politique d’expliquer pourquoi nous ajoutons une substance à la liste de surveillance plutôt qu’à l’annexe 1.

Au fil du temps, nous prévoyons fournir des documents qui apporteront plus de précisions tant pour guider la prise de décisions à l’interne que pour éclairer le grand public au sujet de la démarche de base et des facteurs pris en compte dans les décisions.

Le sénateur Patterson : Merci.

La sénatrice McCallum : J’ai constaté que les paragraphes de l’article 10 du projet de loi S-5 élargissent le pouvoir de planification de la prévention de la pollution, ce dont je me réjouis, car la prévention de la pollution est essentielle pour les terres et la vie des Premières Nations, qui ont toujours été subordonnées à l’industrie.

Will pollution prevention be possible in the area of tailings ponds? Right now they are in an extremely precarious position of breaching the dams because they have reached holding capacity and tailings are seeping into groundwater. Mismanagement of this issue will impact areas of federal jurisdiction, such as transboundary water issues, migratory birds and the health of the Mackenzie River basin as well as Wood Buffalo National Park.

When we look at the pollution prevention authority, as an example, would the government look at proactively placing Wood Buffalo National Park on the list of world heritage sites in danger due to the risks associated with the oil sands until such time as Alberta addresses its tailings obligation under the action plan? Thank you.

Mr. Moffet: Senator, there are a number of important questions there.

First of all, it has been our advice to successive ministers, including to Minister Guilbeault, that the most significant legislative authority to be used to address potential risks to the Athabasca Watershed from the tailings ponds and to the rights and activities of the Indigenous people who live in that area is the Fisheries Act. The reason for that is that under CEPA — in a very simple sense — an activity can be carried out unless it is regulated. It's the opposite under the Fisheries Act. Under the Fisheries Act, the discharge of deleterious substances, including substances from tailings ponds, is prohibited unless regulated. In other words, if we don't have a regulation — and we don't have one — any discharge of deleterious substances from the tailings ponds is illegal, and that is the case at the moment. If we find there are discharges from tailings ponds — and we are actively looking into this matter now — then that would constitute a violation of the Fisheries Act. That's the first point — that we intend to rely on the Fisheries Act.

Secondly, as you know, we have been approached by the government of Alberta and by the industry telling us that the tailings ponds are getting full, there is a risk of leaking and, therefore, they want authority to release some of the water.

We have established a working group with all of the neighbouring First Nations, and we have for the very first time in the history of Environment and Climate Change Canada committed to collaboratively developing an approach — not just through consultation — to this issue.

This exercise has two main lines of work. The first line of work is this: Are there opportunities to reduce the amount of material that is actually going into the tailings ponds? In other words, let's question the basic premise, which is that they're filling up, they're going to continue to fill up and therefore we

Sera-t-il possible de prévenir la pollution dans le cas des bassins de décantation? La situation actuelle est extrêmement précaire, car ils ont atteint la limite de leur capacité et des effluents s'infiltrent dans les eaux souterraines. Une mauvaise gestion de ces bassins aura des répercussions dans des domaines de compétence fédérale, comme ceux des eaux transfrontalières, des oiseaux migrateurs et de la santé du bassin du Mackenzie et du parc national Wood Buffalo.

En vertu de ce pouvoir de prévention de la pollution, à titre d'exemple, le gouvernement envisagerait-il de placer de façon proactive le parc national Wood Buffalo sur la liste des sites du patrimoine mondial en péril en raison des risques associés aux sables bitumineux, jusqu'à ce que l'Alberta respecte ses obligations relatives aux résidus dans le cadre du plan d'action? Merci.

M. Moffet : Madame la sénatrice, il y a là un certain nombre de questions importantes.

D'abord, le conseil que nous avons donné aux ministres successifs, y compris au ministre Guilbeault, c'est que la Loi sur les pêches doit être le fondement législatif le plus important à utiliser pour gérer les risques que les bassins de décantation peuvent présenter pour le bassin versant de l'Athabasca et pour les droits et activités des peuples autochtones qui vivent dans cette région. La raison, c'est qu'en vertu de la LCPE — dans un sens très simple —, une activité peut être exercée à moins d'être réglementée. La Loi sur les pêches dit l'inverse : le rejet de substances nocives, y compris les substances des bassins de décantation, est interdit à moins d'être réglementé. Autrement dit, si nous n'avons pas de règlement — et nous n'en avons pas —, tout rejet de substances nocives des bassins de décantation est illégal, et c'est le cas en ce moment. Si nous constatons qu'il y a des rejets provenant des bassins de décantation — et nous sommes en train d'examiner la question —, il s'agirait d'une violation de la Loi sur les pêches. C'est le premier point. C'est pourquoi nous avons l'intention de nous appuyer sur la Loi sur les pêches.

Deuxièmement, comme vous le savez, le gouvernement de l'Alberta et l'industrie ont communiqué avec nous pour nous dire que les bassins de décantation sont presque pleins, qu'il y a un risque de fuite. Ils veulent donc être autorisés à rejeter une partie de l'eau.

Nous avons mis sur pied un groupe de travail avec toutes les Premières Nations voisines, et, pour la toute première fois dans l'histoire d'Environnement et Changement climatique Canada, nous nous sommes engagés à élaborer une approche placée sous le signe de la collaboration et non seulement de la consultation.

Cet exercice comporte deux axes de travail principaux. Premièrement, y a-t-il moyen de réduire la quantité de matières qui se retrouvent dans les bassins de décantation? Autrement dit, il faut remettre en question la prémisse de base, c'est-à-dire que les bassins vont continuer à se remplir et que, par conséquent, il

need to release. Is that actually the case or can you actually reduce the amount that's going into them? That's the first line of work, and we're doing that with First Nations in the area, and we are commissioning studies. That work is under way.

The second line of work, in parallel, is this: If we conclude that we do need to allow some release — only if, but if we do — what would the regulations say? What standards should it set? Again, we are working with the Crown-Indigenous working group to determine what those standards should be, and they will be set to the satisfaction of the relevant Indigenous communities. That is a multi-year project that we have initiated, starting last year.

Senator McCallum: Thank you for the information and for the work that you do.

Senator Galvez: My question is regarding animal rights and testing. Bill S-5 adds a reference in the preamble to the importance of promoting the development of scientifically justified alternative methods to testing substances on animals. There are otherwise no measures for these whatsoever in the text of the bill.

I'm sure most of us would agree that when alternatives are scientifically possible, we should minimize or eliminate the testing of substances on animals. Actually, the phasing out of toxicity testing on animals by 2035 was a promise in the Liberal Party platform last year. This CEPA modernization and reform is the perfect opportunity to start acting on that promise. Is there a reason why you didn't include that in Bill S-5, and are you working in parallel on another project or in the future to amend a bill that would reflect this promise? Thank you.

Mr. Moffet: Can I suggest that we turn to my colleague from Health Canada to explain the process that is under way to fulfill this commitment? As you noted senator, it was a Liberal Party of Canada commitment but it has been included in the Minister of Health's mandate letter.

Mr. Carreau: Thank you for the question, senator, and thank you, Mr. Moffet. Indeed, as you mentioned, there is a mandate letter commitment for the Minister of Health to call for the introduction of legislation to end testing on animals.

First, I would like to clarify that within our current construct of the program under the Canadian Environmental Protection Act, as well as other activities under the Food and Drugs Act and the Pest Control Products Act, the department does currently promote non-animal testing as a basis to inform its regulatory decisions when the body of science and those testing methods

faut en évacuer une partie. Est-ce vraiment le cas ou peut-on réduire le volume de résidus qu'on y déverse? C'est la première ligne de travail; nous travaillons avec les Premières Nations de la région, et nous commandons des études. Ce travail est en cours.

Le deuxième axe, parallèle, est le suivant : si nous concluons qu'il faut autoriser des déversements — ce conditionnel est important —, que dirait le règlement? Quelles seraient les normes? Encore une fois, nous collaborons avec le groupe de travail Couronne-Autochtones pour définir ces normes, et elles seront établies à la satisfaction des collectivités autochtones en cause. Il s'agit d'un projet pluriannuel que nous avons lancé l'an dernier.

La sénatrice McCallum : Merci de ces renseignements et du travail que vous faites.

La sénatrice Galvez : Ma question concerne les droits des animaux et les essais. Le projet de loi S-5 ajoute dans le préambule un passage sur l'importance de promouvoir l'élaboration de méthodes de rechange scientifiquement justifiées pour remplacer les essais sur des animaux. Par ailleurs, dans le texte même du projet de loi, on ne trouve aucune mesure à ce sujet.

Je suis certaine que la plupart d'entre nous seraient d'accord pour dire que, lorsque des solutions de rechange sont scientifiquement possibles, nous devrions réduire au minimum ou éliminer l'expérimentation animale. En fait, l'élimination progressive des tests de toxicité sur les animaux d'ici 2035 était une promesse figurant dans le programme du Parti libéral l'an dernier. La modernisation et la réforme de la LCPE sont l'occasion idéale de commencer à donner suite à cette promesse. Pourquoi n'y a-t-il aucune mesure à ce sujet dans le projet de loi S-5? Travaillez-vous en parallèle à un autre projet qui viendrait peut-être plus tard pour apporter des modifications donnant suite à cette promesse? Merci.

M. Moffet : Puis-je proposer que nous demandions à mon collègue de Santé Canada d'expliquer la démarche en cours pour honorer cet engagement? Comme vous l'avez souligné, madame la sénatrice, il s'agit d'un engagement du Parti libéral du Canada, mais il figure aussi dans la lettre de mandat du ministre de la Santé.

M. Carreau : Merci de votre question, madame la sénatrice, et merci à vous, monsieur Moffet. En effet, comme vous l'avez dit, la lettre de mandat du ministre de la Santé comprend un engagement à proposer un projet de loi pour mettre fin à l'expérimentation sur les animaux.

Je précise d'abord que, dans l'état actuel du programme élaboré en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et d'autres activités prévues aux termes de la Loi sur les aliments et drogues et de la Loi sur les produits antiparasitaires, le ministère fait actuellement la promotion de l'expérimentation non animale pour éclairer ses décisions

are scientifically defensible. We do that through using new methods or waiving the requirement to do the testing.

We are also moving forward with a first step to introduce legislation to ban cosmetic testing on cosmetics. That will be done as soon as possible by Minister Duclos, and that will be an important first step to meet the mandate letter commitment, but more importantly, as a mechanism to move forward with reducing the reliance on animal testing for the purposes of informing regulatory decisions.

We also think that amendments to CEPA, as you noted, senator, in the preamble do provide an important step forward to continue to move in the direction of investing in science to inform alternative methods that would reduce the reliance on animal testing. Through both the commitment to introduce legislation on cosmetic testing and through the text in Bill S-5, both myself and my colleagues at Health Canada across the regulatory programs, as well as my colleagues at Environment and Climate Change Canada, continue to have a commitment to invest in science, to generate alternative testing and work with our international colleagues, recognizing that our colleagues in the Environmental Protection Agency as well as the European Commission are actively working in the same regard. In conclusion, we are working on and have some pieces to move forward to meet this mandate letter commitment.

Senator McCallum: If there is a violation of the Fisheries Act, will CEPA then play a role? Because now you have the toxic substance in the environment. Do you work with the Fisheries Act, or how does this work?

Mr. Moffet: Most of the Fisheries Act, of course, is implemented by the Department of Fisheries and Oceans. However, the provision I referred to, which is in section 36 of the act that establishes a prohibition, is implemented by the Minister of Environment and Climate Change.

Environment officials have full authority to enforce and take action against violations of that provision. We also have authority to develop regulations and to implement and enforce those regulations. So we don't need to move authority from the Fisheries Act to CEPA. We have full authority to address water pollution under the Fisheries Act itself.

Senator McCallum: You look at the rights of individuals to a healthy environment, but there is always a "but" to that. What level of pollution would then trump economic rights of corporations? Because it always seems to be that it's the economy that allows Indigenous peoples to be put under

réglementaires lorsque le corpus scientifique et les autres méthodes d'essai sont scientifiquement défendables. Il recourt à des méthodes différentes ou renonce à l'obligation de faire des essais.

Nous allons également franchir une première étape pour présenter un projet de loi visant à interdire l'expérimentation animale de cosmétiques. Le ministre Duclos le présentera le plus tôt possible. Ce sera une première étape importante pour respecter l'engagement qui figure dans sa lettre de mandat, mais surtout, ce sera un moyen d'atténuer le recours à l'expérimentation animale pour éclairer les décisions réglementaires.

Nous croyons également que les modifications du préambule de la LCPE, comme vous l'avez fait remarquer, madame la sénatrice, sont un grand pas vers des investissements dans la science afin de nous guider vers des méthodes qui réduiraient la dépendance à l'égard de l'expérimentation animale. Grâce à l'engagement de présenter un projet de loi sur les essais de produits cosmétiques et au texte du projet de loi S-5, mes collègues de Santé Canada et moi-même, dans le cadre des programmes de réglementation, ainsi que mes collègues d'Environnement et Changement climatique Canada, continuerons à investir dans la science, à chercher des méthodes de rechange et à travailler avec nos collègues de l'étranger, sachant fort bien que nos collègues de l'Environmental Protection Agency et de la Commission européenne travaillent activement dans le même sens. En conclusion, je dirai que nous nous efforçons d'honorer l'engagement énoncé dans la lettre de mandat et avons des éléments qui vont se concrétiser.

La sénatrice McCallum : S'il y a violation de la Loi sur les pêches, la LCPE jouera-t-elle un rôle? En effet, vous savez désormais que la substance toxique est présente dans l'environnement. Avez-vous recours à la Loi sur les pêches? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Moffet : La majeure partie de la Loi sur les pêches est évidemment appliquée par le ministère des Pêches et des Océans, mais la disposition dont j'ai parlé, à l'article 36 qui établit une interdiction, est du ressort du ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Les fonctionnaires de l'Environnement ont tous les pouvoirs voulus pour appliquer cette disposition et prendre des mesures contre les infractions. Nous avons également le pouvoir d'élaborer des règlements et de les faire appliquer. Il n'est donc pas nécessaire de transférer dans la LCPE les pouvoirs prévus par la Loi sur les pêches, qui nous confère tous les pouvoirs nécessaires pour lutter contre la pollution de l'eau.

La sénatrice McCallum : Vous tenez compte du droit à un environnement sain, mais il y a toujours un « mais ». À quel niveau le problème de pollution devient-il assez important pour l'emporter sur les droits économiques des entreprises? On dirait que c'est toujours à cause de l'économie que les peuples

threat. “Vulnerable populations” doesn’t really convey the situations in which First Nations live. They are under threat with their lives here. How do you look at this? How do you balance that right?

Mr. Moffet: Senator, that’s a very important issue. I can’t give you a specific answer and say this level of pollution is acceptable or that level of impact is okay in a particular circumstance.

I think the important thing to understand about the amendments that the government is introducing to CEPA in trying to address this issue is that we are both establishing a right and explaining a very general content of the right in the act. But then we are, as a number of your colleagues have noted, requiring ministers to develop an implementation framework. The important aspect of this that I want to emphasize and encourage senators to consider is that process to develop the implementation framework will be a public process. The goal is to engage all Canadians, including affected Indigenous people, in the appropriate articulation of the right and explanation of the way that the right should inform decisions in the future. So rather than us sitting at our desks in Ottawa, trying to write this up and say this is the way it should be going forward, our advice to ministers and as it is reflected in the act is that this should be a public process that we should go through before providing any kind of further details.

To supplement that, as we have also discussed during this meeting, there is an ongoing obligation to account for the impact on vulnerable populations, and Indigenous people in particular, in all decision making under the act. While we have done that as a matter of practice in the past, it will now be a legal obligation.

Senator McCallum: Thank you.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Thank you again. I am wondering about the ambitious challenge you have in front of you, looking at that figure. Every year, 400 to 500 new substance notifications are received for review. I understand that those reviews are done at the Department of Health, under the Food and Drugs Act. I understand that they are completely overloaded, particularly when it comes to new medicines. How are you going to be able to start the ball rolling? I know you may not be able to answer my question precisely, but it seems to me to be enormous. Do I understand correctly, that even if it takes you two years to analyze a substance, the company can’t use it before getting the green light?

autochtones se trouvent menacés. La notion de « population vulnérable » ne correspond pas vraiment aux conditions de vie des Premières Nations. Leur vie est menacée ici même. Comment abordez-vous le problème? Comment trouver le juste équilibre dans l’application de ce droit?

M. Moffet : Madame la sénatrice, c’est une question très importante. Je ne peux pas vous donner de réponse précise ni vous dire que tel niveau de pollution est acceptable ou que tel niveau d’impact est acceptable dans telle ou telle circonstance.

Ce qu’il est important de comprendre, au sujet des modifications que le gouvernement propose d’apporter à la LCPE pour régler ce problème, c’est que nous établissons un droit et que nous en expliquons le contenu très général dans la loi. Mais ensuite, comme un certain nombre de vos collègues l’ont fait remarquer, nous demandons aux ministres d’élaborer un cadre de mise en œuvre. L’aspect important que je tiens à souligner et à encourager les sénateurs à prendre en considération, c’est que le processus d’élaboration du cadre de mise en œuvre sera un processus public. L’objectif est de faire participer tous les Canadiens, y compris les peuples autochtones touchés, à la bonne formulation du droit et à la définition de l’influence de ce droit sur les décisions futures. Nous avons donc conseillé aux ministres — et le projet de loi a été conçu en conséquence — de ne pas se fier à nous pour tout rédiger, pour définir la suite des choses depuis nos bureaux à Ottawa, mais de prévoir plutôt un processus public que nous devrions suivre avant de fournir quelque détail que ce soit.

Autre élément complémentaire, nous avons l’obligation constante, comme nous l’avons vu au cours de la séance, de tenir compte des répercussions sur les populations vulnérables, et les peuples autochtones en particulier, dans toutes les décisions prises en vertu de la loi. Même si nous l’avons déjà fait dans le passé, ce sera maintenant une obligation légale.

La sénatrice McCallum : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci encore. Je m’interroge sur le défi ambitieux que vous avez devant vous en regardant ce chiffre. Chaque année, de 400 à 500 déclarations de substances nouvelles sont reçues pour fin d’examen. Je comprends que ces examens seront faits au ministère de la Santé, en vertu de la Loi sur les aliments et drogues. Je comprends qu’ils sont complètement débordés, notamment sur la question des nouveaux médicaments. Comment allez-vous réussir à faire avancer la machine? Je sais que vous ne pourrez peut-être pas répondre précisément à ma question, mais il me semble que c’est énorme. Est-ce que je comprends bien que même si cela vous prend deux ans pour analyser une substance, la compagnie ne pourra pas l’utiliser avant d’avoir obtenu le feu vert?

[English]

Senator Kutcher: Could you say more about what you mean by products that may release a toxic substance?

Mr. Moffet: Let me respond to Senator Kutcher's question and then I will turn to my colleague Ms. Gonçalves to explain the timelines in the new substances notification regime, which are much tighter than previous.

Regarding the idea of a product that releases toxic substances, at the moment, we have under CEPA the authority to assess and manage substances themselves that are toxic and that pose a risk. In some cases, however, it might be much more efficient to address a product — for example, a jerry can — that, in and of itself, is just a piece of plastic or metal, so there is nothing harmful about it. However, it's designed to be used with a toxic substance, so it can be designed to have a tight seal or a loose seal. If it has a tight seal, it won't release fumes that might be toxic. If it has a loose seal, it will release.

A wood fireplace, for example, can combust efficiently or inefficiently. We can either regulate everybody who uses a jerry can and say we have to use tightly sealed jerry cans, or we have to use fireplaces that are efficient and don't emit particulate matter above a certain level. Or we could regulate only the handful of manufacturers of those fireplaces. Again, the fireplace itself isn't toxic, but the way it's used would create and emit a toxic substance.

It allows us to get at the emission of a toxic substance, but in a more efficient manner than might be required under the current act. That's the idea with that amendment there.

Then, again, on the timelines, maybe we can give you a brief overview. If you want, we could give you more follow-up information with the specific timelines associated with the new substances regime.

[Translation]

Ms. Cardinal: Mr. Chair, I'm sorry to interrupt you, but we really have to stop at 11:00. I don't know whether you want to request an answer in writing for the other question.

The Chair: Mr. Moffet, can you share the timeline you're referring to with us?

Mr. Moffet: Yes.

[Traduction]

Le sénateur Kutcher : Pourriez-vous nous en dire davantage sur ce que vous entendez par produits qui peuvent libérer une substance toxique?

M. Moffet : Permettez-moi de répondre à la question du sénateur Kutcher, puis je céderai la parole à ma collègue, Mme Gonçalves, qui expliquera les délais du régime de déclaration des substances nouvelles, qui sont beaucoup plus serrés que par le passé.

En ce qui concerne l'idée d'un produit qui rejette des substances toxiques, je dirai que, à l'heure actuelle, la LCPE nous confère le pouvoir d'évaluer et de gérer nous-mêmes les substances toxiques qui présentent un risque. Dans certains cas, cependant, il pourrait être beaucoup plus efficace de s'intéresser à un produit — par exemple, un jerrican — qui, en soi, n'est qu'un bout de plastique ou de métal n'ayant donc rien de nocif. Cependant, il est conçu pour être utilisé avec une substance toxique. Il peut être étanche ou non. S'il est étanche, il ne libère pas de vapeurs qui pourraient être toxiques. S'il est mal scellé, des vapeurs s'en échappent.

Une cheminée au bois, par exemple, peut brûler le combustible efficacement ou non. Nous pouvons réglementer tous ceux qui utilisent un jerrican et dire qu'il faut utiliser des jerricans hermétiquement scellés, ou encore des cheminées efficaces qui n'émettent pas de particules au-delà d'un certain niveau. Ou nous pourrions réglementer seulement la poignée de fabricants de ces cheminées. Encore une fois, la cheminée elle-même n'est pas toxique, mais la façon dont elle est utilisée créerait et émettrait une substance toxique.

Cela nous permet de nous attaquer à l'émission d'une substance toxique, mais de façon plus efficace que ce qui est exigé par la loi actuelle. C'est l'idée qui sous-tend cet amendement.

Ensuite, pour ce qui est des délais, nous pourrions peut-être vous donner un bref aperçu. Si vous le voulez, nous pourrions vous fournir plus de renseignements ultérieurement en vous communiquant les échéanciers précis du régime des substances nouvelles.

[Français]

Mme Cardinal : Monsieur le président, je suis désolée de vous interrompre, mais nous devons vraiment nous arrêter à 11 heures. Je ne sais pas si vous voulez demander une réponse par écrit pour l'autre question.

Le président : Monsieur Moffet, pouvez-vous partager avec nous l'échéancier auquel vous faites référence?

M. Moffet : Oui.

The Chair: I'd like to thank our witnesses for being here today: John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada; Laura Farquharson, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada; Jacqueline Gonçalves, Director General, Science and Risk Assessment, Science and Technology Branch, Environment and Climate Change Canada; Gordon Hill, Senior Counsel, Department of Justice Canada; and Greg Carreau, Director General, Safe Environments Directorate, Health Canada. Thank you, everyone, it has all been very important and useful.

(The meeting is adjourned.)

Le président : J'aimerais remercier nos témoins de leur présence aujourd'hui : M. John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada; Mme Laura Farquharson, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada; Mme Jacqueline Gonçalves, directrice générale, Sciences et évaluation des risques, Direction générale des sciences et de la technologie, Environnement et Changement climatique Canada; Me Gordon Hill, avocat-conseil, ministère de la Justice Canada; M. Greg Carreau, directeur général, Direction de la sécurité des milieux, Santé Canada. Merci beaucoup à tous, tout cela a été très important et utile.

(La séance est levée.)
